

# Impacts commerciaux de la ZLECAf à Madagascar

Une analyse des échanges de biens et de services

---

Linda Calabrese, Derrick Abudu, Yohannes Ayele, Alberto Lemma et Maximiliano Mendez-Parra

---

Mai 2024

## Messages clés

---

En tant que partie à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), Madagascar pourrait connaître une augmentation des importations en provenance des pays africains et des exportations vers ces derniers. Dans l'ensemble, l'augmentation des exportations devrait compenser l'augmentation des importations.

---

Madagascar devrait voir s'accroître les possibilités d'échanges de services, en particulier dans les domaines du transport/logistique (un domaine prioritaire de la ZLECAf) et du tourisme. Madagascar pourrait être promu comme destination touristique auprès d'autres pays africains.

---

Le secteur du commerce numérique de Madagascar est en pleine croissance, pour profiter des opportunités offertes par la ZLECAf, le pays devra renforcer son infrastructure matérielle et immatérielle et réduire les coûts liés aux services numériques.

---

L'ouverture du commerce et de l'investissement pourrait se traduire par une augmentation des opportunités de travail qui pourraient bénéficier aux femmes et aux jeunes et réduire la pauvreté. Toutefois, certaines de ces activités (sylviculture, pêche) peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement et le climat, qui doivent être pris en compte au niveau sectoriel.

---



Les lecteurs sont encouragés à reproduire le matériel pour leurs propres publications, à condition qu'elles ne soient pas vendues à des fins commerciales. L'ODI demande une reconnaissance en bonne et due forme et une copie de la publication. Pour une utilisation en ligne, nous demandons aux lecteurs de créer un lien vers la ressource originale sur le site web de l'ODI. Les opinions présentées dans ce document sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'ODI ou de ses partenaires.

Cette œuvre est placée sous licence CC BY-NC-ND 4.0.

Comment citer : Calabrese, L., Abudu, D., Ayele, Y., Lemma, A. et Mendez-Parra, M. (2024) *Impacts commerciaux de la ZLECAf à Madagascar : Une analyse des échanges de biens et de services*. Rapport. Londres : ODI

# Remerciements

---

## **À propos de cette publication**

Ce rapport fait partie du programme Supporting Trade and Investment in Africa, qui est financé par le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) du Royaume-Uni. Il ne reflète pas nécessairement les opinions ou les positions du FCDO ou de l'ODI. Les auteurs souhaitent remercier Sheila Page pour son évaluation collégiale. Les erreurs éventuelles restent de notre ressort.

## **A propos des auteurs**

Linda Calabrese est chargée de recherche à l'ODI.

Derrick Abudu est chercheur principal à l'ODI.

Yohannes Ayele est chercheur principal à l'ODI.

Alberto Lemma est chargé de recherche à l'ODI.

Maximiliano Mendez-Parra est chargé de recherche principal à l'ODI.

# Table des matières

Remerciements.....	3
Acronymes.....	6
Résumé analytique.....	8
1 Introduction.....	11
2 Contexte commercial actuel de Madagascar.....	13
2.1 Modèles d'échange de biens avec les pays africains.....	13
2.1.1 Tendances générales.....	13
2.1.2 Partenaires commerciaux de Madagascar.....	14
2.1.3 Secteurs et produits échangés.....	15
2.2 Structure tarifaire.....	16
2.3 Adhésion de Madagascar aux communautés économiques régionales.....	17
2.4 Structure des échanges de services avec les pays africains.....	19
2.5 Focus sur le numérique : infrastructure et commerce électronique.....	22
2.5.1 Pénétration et maîtrise du numérique.....	22
2.5.2 Infrastructure numérique matérielle et immatérielle.....	23
2.5.3 Commerce numérique.....	25
2.5.4 Autres accords commerciaux contenant des dispositions relatives au numériques.....	25
3 Impact de la ZLECAf sur le commerce de Madagascar.....	28
3.1 Brève description des dispositions de la ZLECAf.....	28
3.2 Analyse de l'impact de la ZLECAf sur le commerce de Madagascar à l'aide d'un modèle d'équilibre partiel.....	30
3.2.1 Impacts sur les importations de biens et les recettes tarifaires.....	30
3.2.2 Impacts sur les exportations.....	31
3.3 Évaluer le potentiel de détournement des échanges, de création d'échanges et de perte de compétitivité.....	32
3.4 Impacts potentiels sur le commerce des services, en particulier sur le commerce électronique.....	33
4 Impacts sociaux et environnementaux de la ZLECAf.....	36
4.1 Impacts sur la pauvreté.....	36
4.2 Impacts sur les femmes et les jeunes.....	38
4.3 Impacts sur le climat et l'environnement.....	39
5 Recommandations politiques.....	41
5.1 Commerce et investissement.....	41
5.2 Recommandations pour le développement du commerce numérique et du commerce électronique.....	42
5.3 Recommandations sur la manière d'atténuer les incidences sociales et environnementales négatives.....	43
Références.....	45

Annexe 1	Examen des études existantes sur les impacts de la ZLECAf à Madagascar.....	48
Annexe 2	Accès au marché .....	49
Annexe 3	Échanges de biens avec les partenaires africains.....	51
Annexe 4	Échanges de biens par produit .....	53
Annexe 5	Tarifs d'importation détaillés .....	55
Annexe 6	Échanges de services avec les pays africains.....	57
Annexe 7	Aperçu du commerce électronique sur les principaux marchés africains .....	58
Annexe 8	Modèle d'équilibre partiel .....	59
Annexe 9	Résultats du modèle d'équilibre partiel .....	61

# Acronymes

AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGOA	African Growth and Opportunity Act
APE	accord de partenariat économique
BaTIS	ensemble de données équilibrées sur le commerce des services
BPO	externalisation des processus métiers
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CDA	Communauté de développement d'Afrique australe
CER	communauté économique régionale
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CTCI	Classification type pour le commerce international
DCTS	Developing Countries Trading Scheme
EBA	Tout sauf les armes
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
FCDO	Foreign, Commonwealth & Development Office
FMI	Fonds monétaire international
GES	gaz à effet de serre
IDE	investissements directs étrangers
INSTAT	Institut national de la statistique
MNT	mesures non tarifaires
NPF	nation la plus favorisée
n.s.a.	non spécifié ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
PEM	Plan Émergence Madagascar
PIB	produit intérieur brut
PIC2	Pôles intégrés de croissance et corridors
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PPA	parité de pouvoir d'achat
PPA\$	dollars à parité de pouvoir d'achat
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RNB	Revenu national brut
RNBph	Résultat national brut par habitant
SH	Système harmonisé
SPG	Système de préférences généralisées
TAPED	ensemble de données relatives à toutes les normes significatives pour les données figurant dans les accords commerciaux
TCAC	taux de croissance annuel composé
TIC	technologies de l'information et de la communication
TMEA	TradeMark East Africa
TRAINS	Trade Analysis Information System
TVA	taxe sur la valeur ajoutée

UIT	Union internationale des télécommunications
USITC	United States International Trade Commission
WDI	Indicateurs de développement dans le monde
WITS	World Integrated Trade Solution
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

# Résumé analytique

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est un instrument essentiel pour les pays africains en diversifiant et transformant leurs économies. Elle réduira les barrières entre les États membres de l'Union africaine dans le but d'accroître les échanges intra-africains de biens et de services, ainsi que les investissements.

Madagascar est l'un des 54 signataires de la ZLECAf mais il fait partie des sept pays qui n'ont pas ratifié l'accord (tralac, 2023a). Le gouvernement et le secteur privé du pays étudient les implications de l'adhésion à la zone de libre-échange. L'objectif de ce rapport est de résumer certaines des preuves sur les effets possibles de l'adhésion et d'indiquer comment l'adhésion pourrait bénéficier à Madagascar.

Au cours des deux dernières décennies, les échanges commerciaux de Madagascar avec les autres pays africains ont augmenté en volume, tant en termes d'importations que d'exportations, mais sont restés relativement stables en termes de part du commerce total. Madagascar commerce avec de nombreux pays africains, mais la majorité de ses échanges se fait avec deux partenaires, l'Afrique du Sud et l'île Maurice. Madagascar fait déjà partie de zones de libre-échange avec ces pays dans le cadre de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). En ce qui concerne les échanges de services, l'essentiel des échanges du pays se fait avec l'Afrique du Sud et l'île Maurice, et dans une moindre mesure avec l'Angola et l'Égypte, ce qui reflète l'importance des échanges au sein de la CDAA et du COMESA. Les principales exportations de services sont les transports et les voyages.

Le commerce numérique est un domaine d'intérêt particulier. Le commerce numérique de Madagascar est en croissance, et il s'agit d'un domaine prioritaire pour le gouvernement. Cependant, l'infrastructure numérique matérielle et immatérielle est toujours en cours de développement, et les coûts élevés des données et des appareils signifient que le pays connaît toujours une fracture numérique marquée. En tant que signataire de la ZLECAf, le gouvernement malgache a participé également aux négociations sur le commerce numérique.

Cette étude a mené une analyse d'équilibre partiel pour évaluer les impacts potentiels de l'adhésion à la ZLECAf sur l'échange de biens. Il convient de noter que les changements éventuels n'auront pas d'impact sur les droits de douane sur le commerce de Madagascar avec les pays de la CDAA et du COMESA, qui sont ses principaux partenaires commerciaux. L'analyse a révélé que :

- La ZLECAf générerait une augmentation des importations totales de Madagascar de 0,1 %, soit environ 4,4 millions de dollars. La réduction correspondante des recettes tarifaires est estimée à 1,5 million de dollars. Ces changements sont dominés par un seul produit (sardines en conserve).

- En termes d'exportations, les changements n'impacteront que les exportations vers le Maroc et le Nigéria, qui augmenteront respectivement de 3,8 millions de dollars et de 9,7 millions de dollars (soit 58 % et 36 % du commerce total avec ces pays). Ces augmentations constituent une forte expansion de la valeur exportée vers ces pays africains, plus importante que l'expansion des importations générée par la ZLECAf.
- Enfin, les changements dans les exportations vers seulement deux pays compensent complètement l'expansion des importations générées par la ZLECAf en provenance de l'ensemble du continent, et il est peu probable qu'il y ait des changements majeurs dans la compétitivité.

De même, pour l'échange de services, notre analyse suggère que, puisque la plupart des échanges de services de Madagascar se font avec les pays de la CDAA et du COMESA, des changements majeurs dans les modèles d'échanges sont peu probables. Nous suggérons également que la ZLECAf offre à Madagascar l'opportunité d'étendre ses exportations de services touristiques vers d'autres pays africains.

En ce qui concerne plus particulièrement le commerce numérique, les dispositions de la ZLECAf relatives au commerce numérique offrent à Madagascar la possibilité de s'intégrer davantage dans l'économie numérique. Toutefois, cette intégration nécessitera des améliorations significatives de l'infrastructure Internet, de la culture numérique et des cadres politiques afin de garantir que les avantages du commerce numérique dans le cadre de la ZLECAf puissent être pleinement exploités.

Enfin, l'adhésion à la ZLECAf pourrait avoir des répercussions sociales, climatiques et environnementales. Nous les évaluons comme suit :

### **Pauvreté**

- La ZLECAf pourrait entraîner une augmentation des importations de certains produits alimentaires et une baisse de leur prix, ce qui aurait des répercussions positives sur la sécurité alimentaire et la pauvreté.
- La baisse des recettes tarifaires due au commerce sans droits de douane peut être compensée par une augmentation de la TVA et des accises sur les biens importés.
- L'augmentation des exportations de thon et de textiles et vêtements vers le Maroc, et de produits en cuir et en bois vers le Nigéria, peut accroître l'emploi, ce qui profitera aux pauvres.
- Le renforcement des services de transport et de tourisme, qui offrent de nombreuses possibilités d'emploi, peut également contribuer à la réduction de la pauvreté.

### **Femmes et jeunes**

- Comme nous l'avons vu plus haut, la ZLECAf conduira à l'expansion de certains secteurs, tels que la pêche, la sylviculture et le textile. Cela pourrait offrir des opportunités d'emploi à l'ensemble de la population, y compris aux jeunes, pour qui l'accès au marché du travail est plus difficile.
- Les femmes pourraient bénéficier en particulier de l'expansion du secteur manufacturier, qui emploie plus de femmes que d'hommes.

## Environnement et climat

Certains des changements apportés par la ZLECAf pourraient avoir un impact négatif sur le climat et l'environnement. Par exemple, l'augmentation prévue des exportations de thon pourrait accroître l'impact négatif de la pêche sur la biodiversité ; l'augmentation des exportations de produits du bois pourrait favoriser la déforestation ; et les émissions du secteur de transport, qui pourrait se développer dans le cadre de la ZLECAf, sont notoirement difficile à abattre.

- Sur la base de ces résultats, nous proposons quelques recommandations :
- Accéder au Fonds d'ajustement de la ZLECAf, et en particulier à son Fonds de base, pour faire face à d'éventuelles pertes de recettes.
- Envisager des interventions horizontales telles que l'amélioration de la facilitation des échanges et des infrastructures de transport, en mettant l'accent sur les échanges avec le reste de l'Afrique, afin d'améliorer la compétitivité des exportations et des importations.
- Stimuler les exportations de services touristiques vers les pays africains en dehors de la CDAA et du COMESA, par exemple en accordant un accès sans visa aux ressortissants africains.
- Examiner si les investissements stratégiques de certains pays africains peuvent soutenir les secteurs prioritaires (par exemple, les investissements sud-africains dans la sylviculture).
- Améliorer la productivité du commerce numérique pour stimuler les exportations, en renforçant l'infrastructure numérique matérielle, en améliorant la culture numérique et le développement des compétences, en se concentrant sur la mise en œuvre de cadres juridiques pour le commerce numérique, en élaborant des politiques pour une connectivité abordable, en tirant parti du Protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf et en encourageant l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Enfin, pour atténuer tout impact social et environnemental négatif, nous recommandons ce qui suit :

- Soutenir la diversification des exportations agricoles par des politiques de « commerce plus un » afin d'améliorer l'accès à l'électricité pour les foyers ruraux, la connectivité, les installations d'irrigation et les liens avec les marchés d'exportation pour les petits commerçants, les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises.
- Fournir des services qui aident les femmes à gérer les responsabilités de soins si elles décident de prendre un emploi supplémentaire.
- Élaborer des politiques sectorielles qui répondent aux défis climatiques spécifiques posés par l'expansion de la sylviculture et de la pêche.

# 1 Introduction

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est un instrument essentiel que les pays africains peuvent utiliser pour diversifier et transformer leurs économies. La ZLECAf réduira les barrières entre les États membres de l'Union africaine dans le but d'accroître les échanges intra-africains de biens et de services, ainsi que les investissements. Pour atteindre cet objectif, l'accord<sup>1</sup> couvre la réduction des droits de douane, la suppression des mesures non tarifaires (MNT) et la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges. Il s'agit d'un dispositif complet qui couvre également des questions non commerciales telles que la politique de la concurrence, la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection des investissements et le développement d'industries spécifiques qui sont essentielles au renforcement des chaînes de valeur sur le continent.

Madagascar est l'un des 54 signataires de la ZLECAf mais, en 2023, il fait partie des sept pays qui n'ont pas ratifié l'accord (tralac, 2023a). Une fois qu'il l'aura fait, il pourrait avoir accès à un marché de 1,3 milliard de personnes dans 55.

Le gouvernement et le secteur privé étudient les implications de l'adhésion à la zone de libre-échange et ont besoin d'éléments supplémentaires pour identifier les avantages et les coûts potentiels de la ZLECAf, et pour formuler des mesures visant à améliorer les premiers et à atténuer les seconds.

Ce rapport identifie l'impact potentiel de la ZLECAf sur les échanges de biens et de services à Madagascar. Il s'agit d'identifier les secteurs qui sont affectés négativement mais aussi les gains potentiels et les opportunités, en particulier en termes de commerce électronique mais aussi dans d'autres secteurs de biens et de services. En outre, le rapport examine les impacts sociaux (pauvreté, femmes et jeunes), environnementaux et climatiques potentiels de la ZLECAf. Ces résultats alimentent les recommandations présentées dans la section 5, qui aideront le gouvernement malgache à formuler des politiques visant à accroître les avantages et à atténuer les coûts de la ZLECAf.

Ce rapport est structuré comme suit. La section 2 examine le contexte commercial actuel de Madagascar, en tenant compte de son appartenance à des organisations régionales et de sa structure d'échanges de biens et de services (en particulier le commerce électronique) avec le reste de l'Afrique ; elle examine également la structure tarifaire actuellement en place. La section 3 se penche spécifiquement sur la ZLECAf, en fournissant une brève description de ses dispositions, avant de donner une analyse des impacts potentiels pour Madagascar identifiés à travers un modèle d'équilibre partiel. La section 4 examine les impacts potentiels de la ZLECAf sur la pauvreté, le genre, l'environnement et le climat à Madagascar. Enfin, la section 5

---

<sup>1</sup> Le texte intégral peut être consulté à l'adresse suivante : [https://au-afcfta.org/wp-content/uploads/2022/01/Compiled-Annexes-to-the-CFTA-Agreement\\_E-1.pdf](https://au-afcfta.org/wp-content/uploads/2022/01/Compiled-Annexes-to-the-CFTA-Agreement_E-1.pdf)

fournit des recommandations politiques sur la manière de tirer le meilleur parti de l'adhésion de Madagascar à la ZLECAf.

## 2 Contexte commercial actuel de Madagascar

### 2.1 Modèles d'échanges de biens avec les pays africains

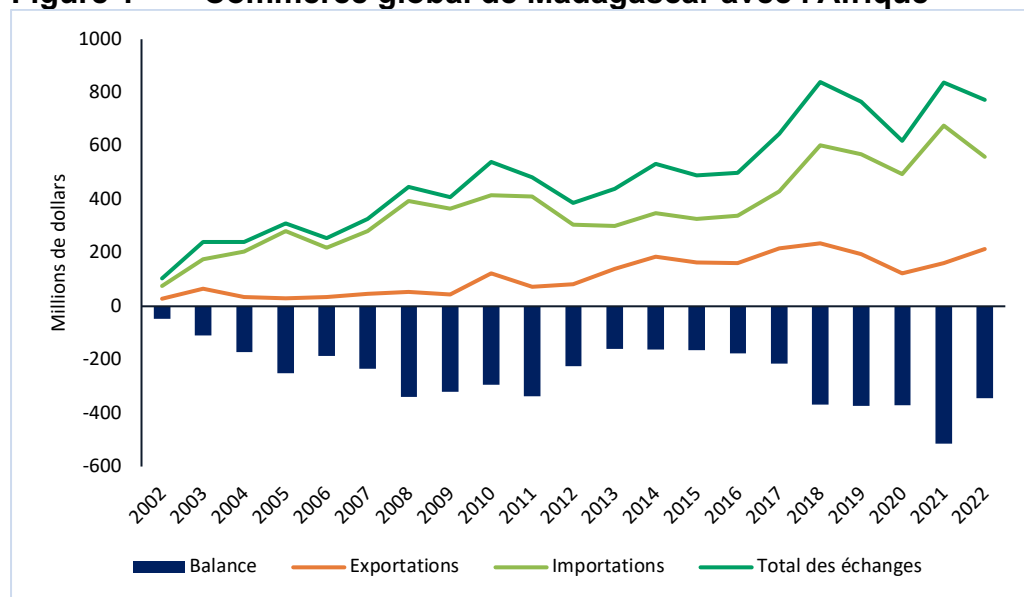
#### 2.1.1 Tendances générales

Au cours des deux dernières décennies, Madagascar a accru ses échanges avec les pays africains (figures 1 et 2). La valeur totale de ces exportations vers l'Afrique est passée de 28 millions de dollars en 2002 à 215 millions de dollars en 2022. Le taux de croissance annuel moyen des exportations vers l'Afrique durant cette période a été de 20,6 %. Au cours de la même période, les exportations de Madagascar vers le reste du monde sont passées de plus de 500 millions de dollars en 2002 à 3,3 milliards de dollars en 2022. De même, les importations totales de Madagascar en provenance d'Afrique sont passées de 76 millions de dollars en 2002 à 559 millions de dollars en 2022. Le taux de croissance annuel moyen des importations en provenance d'Afrique sur la période de deux décennies a été de 14 %. Dans le même temps, les importations en provenance du reste du monde ont augmenté de manière significative, passant de plus de 500 dollars à 4,9 milliards de dollars en 2022. En général, le volume global des échanges entre Madagascar et l'Afrique, en considérant à la fois les exportations et les importations, a augmenté de 104 millions de dollars en 2002 à 774 millions de dollars en 2022.

Madagascar a enregistré un déficit commercial persistant avec l'Afrique au cours des deux dernières décennies, comme le montre la figure 1. Le déficit commercial le plus élevé a été enregistré en 2021, atteignant 515 millions de dollars.

Malgré la croissance globale du commerce de Madagascar avec l'Afrique au cours des deux dernières décennies, la proportion des exportations du pays par rapport aux exportations totales est restée relativement stable, s'établissant en moyenne autour de 6 %. Les importations de Madagascar en provenance d'Afrique n'ont constitué que 13 % de ses importations totales, en moyenne, au cours des deux dernières décennies, et cette part est restée relativement constante depuis l'année 2000.

**Figure 1 Commerce global de Madagascar avec l'Afrique**



Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

**Figure 2 Part du commerce de Madagascar avec l'Afrique dans le commerce total**



Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

### 2.1.2 Partenaires commerciaux de Madagascar

En 2022, Madagascar avait 42 partenaires commerciaux d'exportation en Afrique. Cependant, quelques pays dominent. L'Afrique du Sud, l'île Maurice, le Kenya et l'Éthiopie sont les principaux marchés pour les exportations de Madagascar, tandis que l'Afrique du Sud, l'île Maurice et l'Égypte sont les principaux marchés d'importation. Des chiffres détaillés sont fournis dans le tableau 1, et une liste complète dans l'annexe 3.

**Table 1 Principaux partenaires commerciaux de Madagascar en Afrique, 2022**

	Exportations (millions de dollars)	Exportations (part des exportations vers l'Afrique)		Importations (millions de dollars)	Importations (part des importations en provenance d'Afrique)
Afrique du Sud	111	51.8%	Afrique du Sud	268.4	48%
Île Maurice	38.4	17.8%	Île Maurice	153	27.4%
Kenya	13.4	6.2%	Égypte	78	14%
Éthiopie	11.4	5.3%			

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

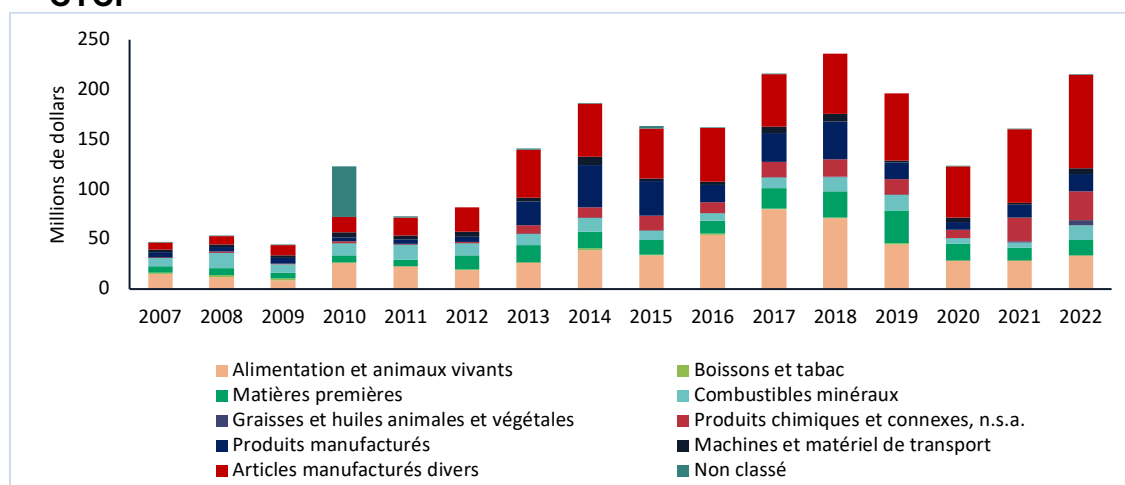
Cette analyse indique que les activités commerciales de Madagascar sont fortement concentrées dans un petit nombre de pays, et manquent donc de diversification. Cela rend le commerce de Madagascar vulnérable à toute perturbation survenant dans ces pays spécifiques, en particulier l'Afrique du Sud. La ZLECAf offre à Madagascar la possibilité d'élargir sa gamme de destinations d'exportation et ses sources d'importation, réduisant ainsi son exposition aux chocs dans un ensemble limité de pays.

### 2.1.3 Secteurs et produits échangés

Les exportations de Madagascar vers l'Afrique sont concentrées dans quelques secteurs et produits clés (voir figures 3 et 4). Au niveau sectoriel, les articles manufacturés divers (presque exclusivement des articles d'habillement et de confection) représentent 43,5 % des exportations de Madagascar vers l'Afrique. Les secteurs d'exportation suivants sont les produits alimentaires et les animaux vivants (15,6 %) et les produits chimiques (13,3 %). Ensemble, ces trois secteurs représentent près de 72 % des exportations de Madagascar vers l'Afrique (voir figure 3).

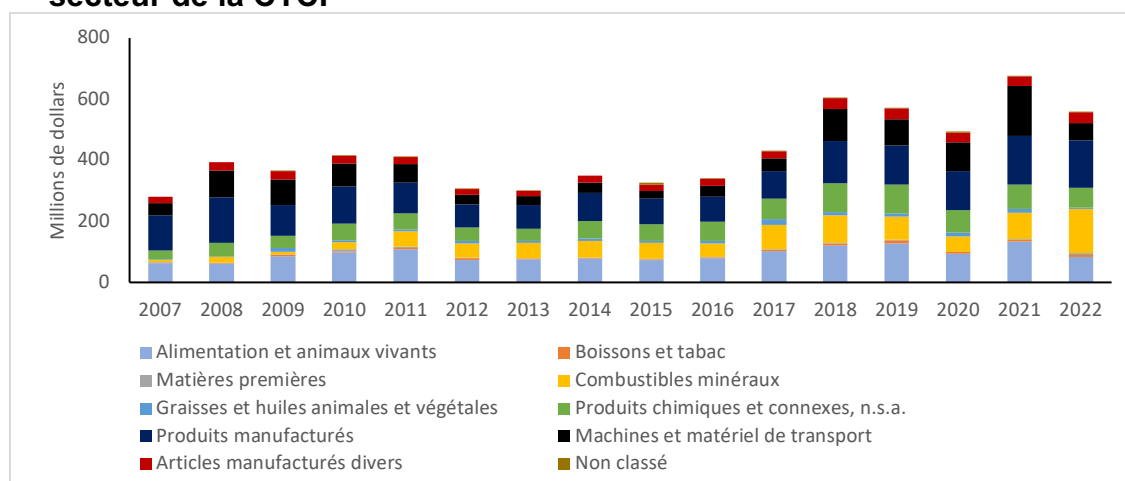
Les importations de Madagascar en provenance d'Afrique sont également concentrées sur quelques secteurs et produits clés. En 2022, les produits manufacturés et les combustibles minéraux représentaient respectivement 27,7 % et 25,6 % des importations de Madagascar en provenance d'Afrique. Le deuxième secteur d'importation est celui des produits alimentaires et des animaux vivants (14,9 %). Ensemble, ces trois secteurs représentent 68 % des importations de Madagascar en provenance d'Afrique. La part de ces secteurs a été constante au cours de la dernière décennie (voir figure 4). L'annexe 4 fournit une description des importations et des exportations par produit.

**Figure 3 Exportations de Madagascar vers l'Afrique par grand secteur de la CTCI**



Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

**Figure 4 Importations de Madagascar en provenance d'Afrique par grand secteur de la CTCI**



Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

## 2.2 Structure tarifaire

En 2022, Madagascar conserve une structure tarifaire simple, avec un taux moyen de 11,8 % pour les importations. Les produits agricoles sont soumis à un taux moyen relativement plus élevé de 14,8 % (tableau 2).

**Table 2 Tarifs d'importation de Madagascar, 2022**

	Total	Produits agricoles	Produits non agricoles
Moyenne simple consolidée définitive	27,4	30,0	25,3
NPF appliquée			
Moyenne simple	11,8	14,8	11,3
Moyenne pondérée par les échanges	8,3	6,5	8,8

Source : OMC

Si l'on considère les grands groupes de produits, le poisson et les produits de la pêche ont des taux tarifaires appliqués élevés (19,7 %), suivis par les boissons et le

tabac (19,4 %). En ce qui concerne les produits non agricoles, la catégorie dont les droits de douane sont les plus élevés à Madagascar est celle des articles d'habillement, soumise à un tarif moyen de 19,9 %. L'annexe 5 détaille les droits de douane sur les principales importations.

Madagascar impose des droits de douane supérieurs à 10 % en moyenne aux autres pays de la ZLECAf. Il est important de noter que Madagascar, en tant que membre d'accords régionaux tels que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), bénéficie d'exemptions tarifaires pour ses exportations vers d'autres États membres tels que l'Afrique du Sud, à condition qu'ils respectent les règles d'origine. Si l'on considère les nombreux partenaires commerciaux de Madagascar en Afrique, on constate que les tarifs appliqués varient considérablement. L'Afrique du Sud, un partenaire important de Madagascar en matière d'exportation, maintient un tarif appliqué sous les droits de la nation la plus favorisée (NPF) de 7,6 %. Le Maroc et le Kenya prélèvent des droits de douane de 14 % chacun. L'Éthiopie impose un tarif de 17 %. Le Soudan impose un tarif plus élevé mais ne représente que 0,3 % des échanges. L'annexe 5 fournit des détails sur les autres pays.

### **2.3 Adhésion de Madagascar aux communautés économiques régionales**

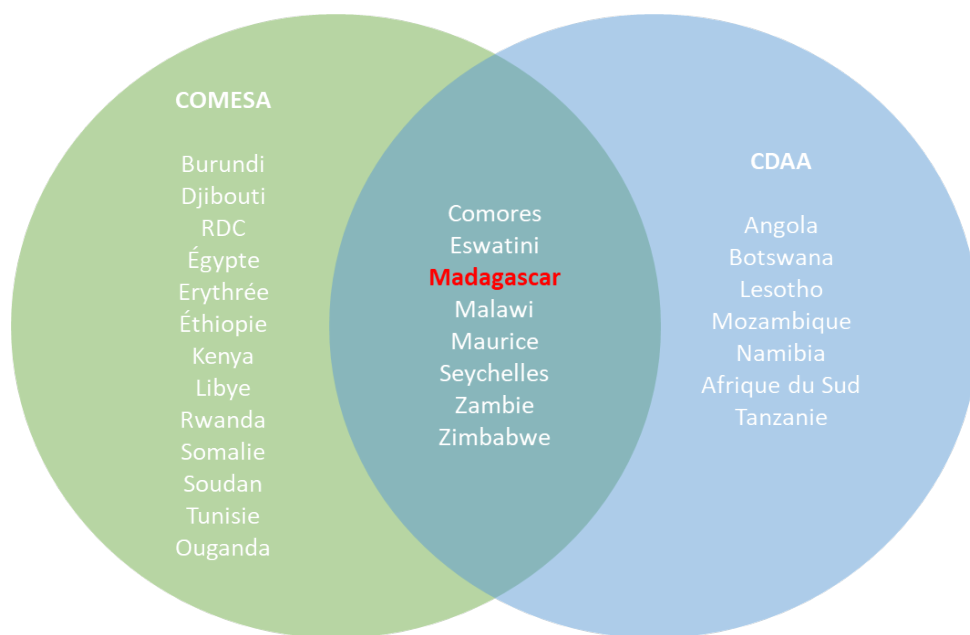
Madagascar participe à diverses communautés économiques régionales (CER). Dans le contexte régional africain, Madagascar est membre de la zone de libre-échange du COMESA depuis 2000. Le COMESA, en tant qu'organisation régionale pour l'Afrique de l'Est comprenant 21 États membres, facilite la coopération et l'intégration économiques, avec une population de plus de 520 millions d'habitants et un commerce mondial de marchandises d'une valeur de 235 milliards de dollars. Le COMESA offre un accès en franchise de droits aux exportations vers les États membres. Les figures 1 et 2 montrent les exportations et les importations de Madagascar vers les pays africains membres et non membres du COMESA au cours des deux dernières décennies. La part des exportations vers les pays du COMESA a été substantielle, mais elle est en baisse. En 2022, seuls 34 % des exportations de Madagascar vers l'Afrique étaient destinées aux États membres du COMESA, contre 59 % en 2009. Les importations de Madagascar en provenance des États membres du COMESA sont substantielles, s'élevant à 48 % de ses importations africaines en 2022.

En outre, Madagascar a rejoint la CDAA en 2005. L'adhésion à la CDAA offre à Madagascar des avantages commerciaux substantiels, en lui donnant accès à un marché de plus de 200 millions de consommateurs et en lui permettant de bénéficier d'un traitement tarifaire préférentiel entre ses États membres. Les figures 3 et 4 sur les échanges commerciaux de Madagascar avec les États membres de la CDAA montrent qu'il s'agit de marchés principaux pour Madagascar. Par exemple, en 2022, 77 % des exportations de Madagascar étaient destinées aux pays de la CDAA, même si ce chiffre a diminué par rapport aux 89 % de 2002 et aux 81 % de 2009. De même, la part des importations de Madagascar en provenance des États membres de la CDAA a diminué, passant de 85 % en 2002 et 88 % en 2009 à 79 % en 2022.

Il est important de noter qu'il y a un chevauchement entre les adhésions au COMESA et à la CDAA, comme le montre la figure 5. La figure 5 montre que, en plus de Madagascar, sept pays sont membres à la fois du COMESA et de la CDAA. Pour

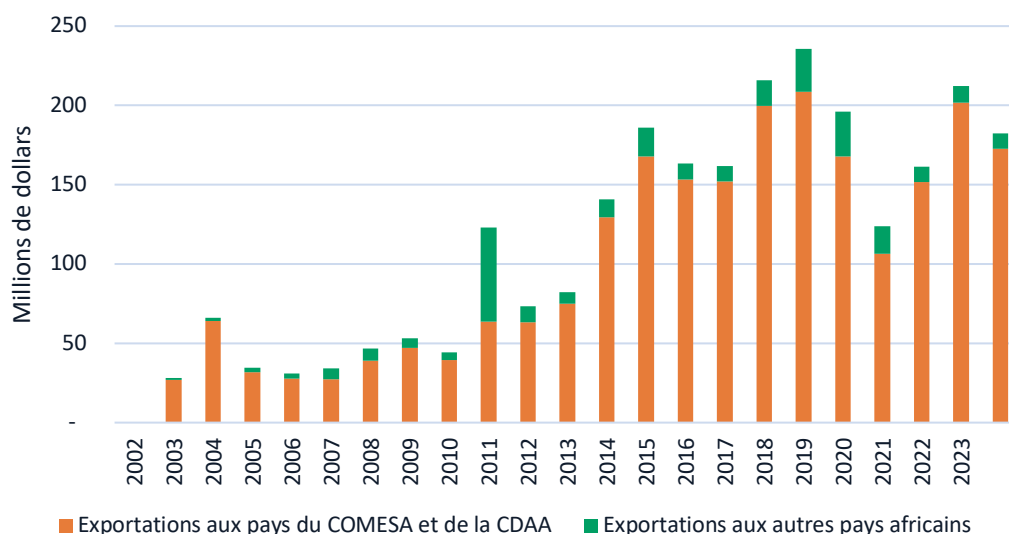
cette raison, il est utile de fournir un aperçu du commerce de Madagascar avec le COMESA et la CDAA, par rapport à celui avec le reste de l'Afrique. Les exportations de Madagascar vers le COMESA et la CDAA s'élevaient en moyenne à 105 millions de dollars par an entre 2002 et 2023, ce qui équivaut à 89 % du commerce total de Madagascar avec l'Afrique (Figure 6). De même, les importations de Madagascar en provenance du COMESA et de la CDAA se sont élevées en moyenne à 382 millions de dollars par an sur la période 2002–2023, soit 98 % des importations totales de Madagascar en provenance d'Afrique (figure 7).

**Figure 5 Chevauchement des adhésions au COMESA et à la CDAA**



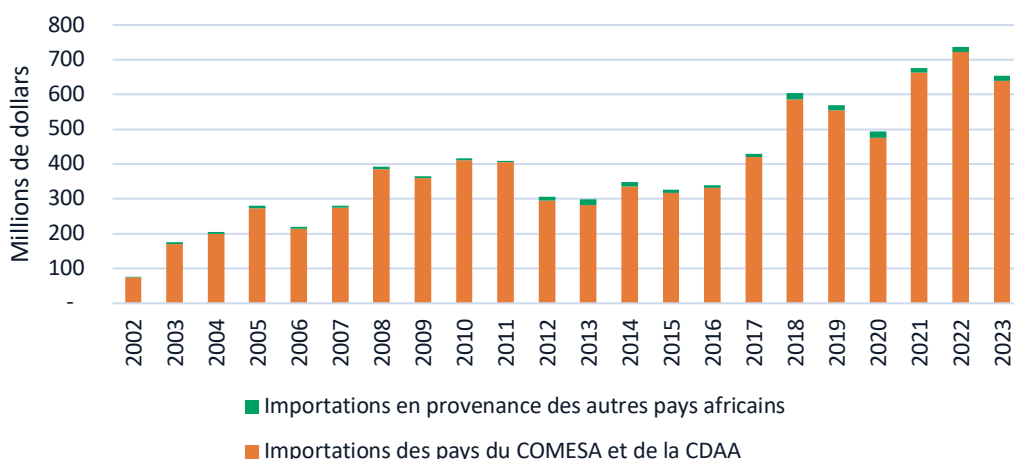
Source : Auteurs

**Figure 6 Exportations de Madagascar vers le COMESA et la CDAA par rapport aux exportations vers le reste de l'Afrique**



Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

**Figure 7 Importations de Madagascar en provenance du COMESA et de la CDAА par rapport aux importations en provenance du reste de l'Afrique**



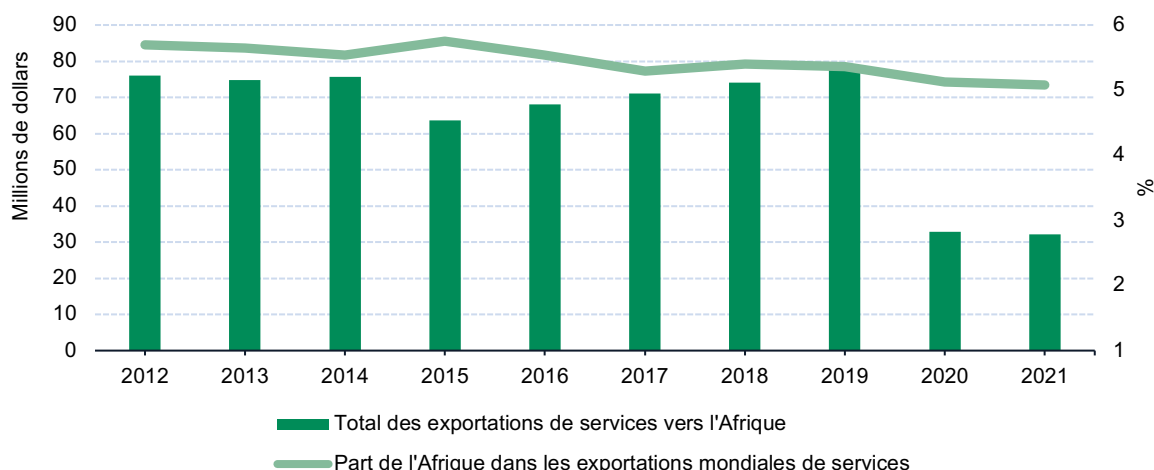
Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

## 2.4 Structure des échanges de services avec les pays africains

Les exportations de services de Madagascar vers l'Afrique ont légèrement augmenté, passant de 76 millions de dollars en 2012 à 79 millions de dollars en 2019.

Cependant, les exportations de services ont chuté depuis 2019, principalement en raison de restrictions imposées pour contrôler la pandémie de COVID-19. Elles s'élèvent à 32 millions de dollars en 2021, soit une baisse de 58 % depuis 2012. La stagnation des exportations et la chute subséquente après le COVID-19 ont entraîné une baisse de la part africaine du pays, déjà faible, dans le total des exportations de services, qui est passée de 6 % en 2012 à 5 % en 2021.

**Figure 8 Exportations de services vers l'Afrique (volume et part des exportations totales)**



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'OCDE et du système BaTiS de l'OMC

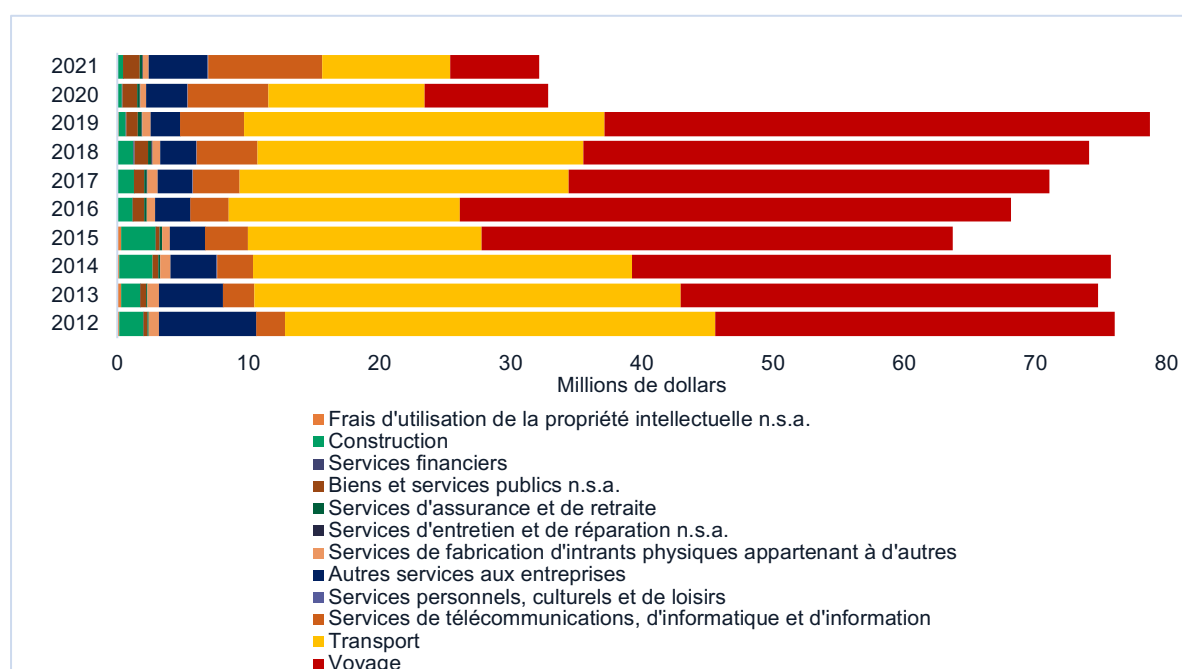
Les exportations de services de Madagascar sont concentrées dans quelques secteurs. En général, les exportations de services peuvent être classées comme suit :

- **services traditionnels** – transport ; voyage ; services d'entretien et de réparation

- **services à forte intensité de connaissances** – services de fabrication ; construction ; services d'assurance et de retraite ; services financiers ; télécommunications, informatique et services d'information ; services personnels, culturels et de loisirs ; redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle ; autres services aux entreprises
- **services non marchands** - biens et services publics

Parmi les trois catégories de services, ceux à forte intensité de connaissances ont des liens relativement étroits avec d'autres secteurs de l'économie. Les services de transport et de tourisme présentent d'autres avantages, notamment en ce qui concerne leur potentiel de création d'emplois. À Madagascar, en moyenne, les services traditionnels tels que le transport et le tourisme dominent. Ces services représentaient 84 % des exportations de Madagascar vers l'Afrique entre 2012 et 2019, avant que leur part ne chute à 51 % en 2021. Néanmoins, les services financiers, les télécommunications et les services informatiques et d'information ont connu des taux de croissance annuels composés (TCACs) impressionnants de 36 % et 15 %, respectivement, au cours de la période examinée. Avec la possibilité d'assouplir les exigences réglementaires et les politiques d'immigration, le Protocole de la ZLECAf sur le commerce des services pourrait permettre à Madagascar d'accroître ses exportations de services, en particulier les services à forte intensité de connaissances, vers les marchés africains.

**Figure 9 Ventilation sectorielle des exportations de services vers l'Afrique**

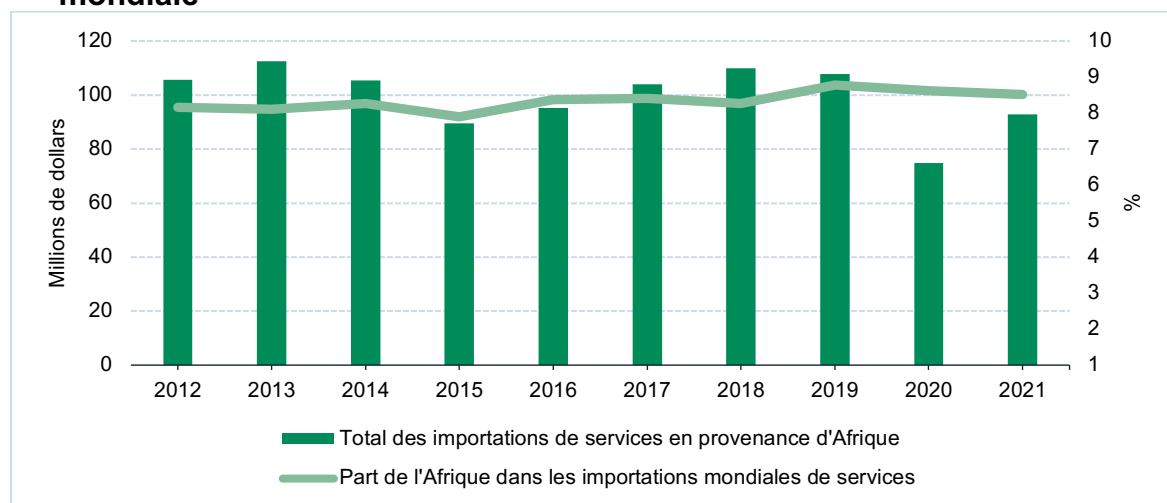


Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'OCDE et du système BaTiS de l'OMC

Les importations de Madagascar en provenance d'Afrique, qui ont toujours été plus élevées que ses exportations, sont restées inchangées de 2012 (106 millions de dollars) à 2019 (108 millions de dollars) avant de diminuer à 93 millions de dollars en 2021. Comme pour la part des exportations africaines de Madagascar, les importations en provenance d'Afrique font pâle figure par rapport à ses importations totales. En moyenne, l'Afrique représente 8 % des importations malgaches de

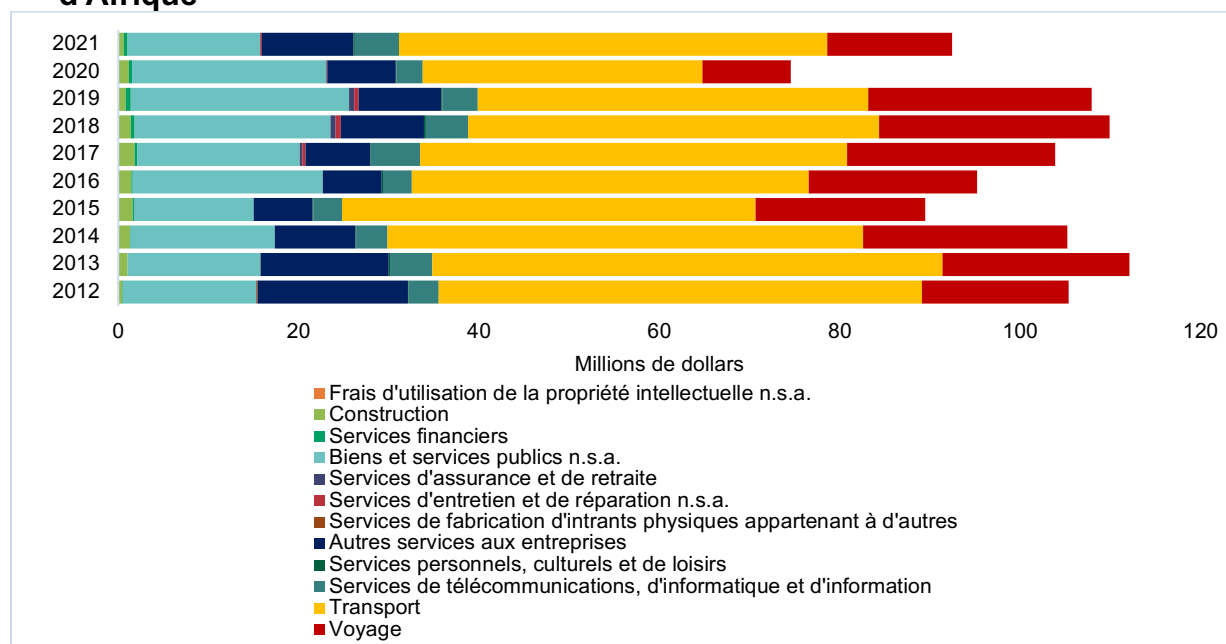
services sur la période 2012–2021. Par ailleurs, au niveau sectoriel, les services traditionnels dominent les importations en provenance du continent africain.

**Figure 10 Importations totales de services en provenance d'Afrique et part mondiale**



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'OCDE et du système BaTiS de l'OMC

**Figure 11 Ventilation sectorielle des importations de services en provenance d'Afrique**



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'OCDE et du système BaTiS de l'OMC

En ce qui concerne les partenaires commerciaux pour les services, les pays de la région d'Afrique australe (Afrique du Sud, Maurice et Angola) sont les principales destinations des exportations de services de Madagascar en Afrique. Ceci reflète en partie les avantages commerciaux liés à l'appartenance du pays au COMESA et à la CDAA, dont l'Afrique du Sud, Maurice et l'Angola font également partie. Le COMESA et la CDAA tous les deux ont fourni des efforts pour libéraliser le commerce des services. Les règlements du COMESA sur le commerce des services ont été établis en 2009, mais les travaux sont toujours en cours, car tous les pays n'ont pas identifié

les secteurs à libéraliser en premier. Le Protocole de la CDAA sur le commerce des services, entré en vigueur en janvier 2022, définit les règles commerciales générales régissant le commerce des services entre les États membres et donne la priorité à la libéralisation des services de communication, de construction, d'énergie, de finance, de tourisme et de transport.

Globalement, au moins 75 % des exportations de services malgaches vers l'Afrique sont destinées à 10 pays du continent. Comme pour les exportations, les trois premiers pays importateurs de services malgaches en provenance d'Afrique sont l'Ile Maurice, l'Égypte et l'Afrique du Sud, qui appartiennent tous au COMESA ; les autres sources d'importation les plus importantes sont réparties sur l'ensemble du continent. L'annexe 6 fournit une ventilation détaillée.

Les performances médiocres de Madagascar dans le domaine du commerce des services s'expliquent en partie par ses engagements dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Le pays en est encore aux premières étapes de ses engagements et a cherché à les étendre dans les services professionnels, les services de communication, les services financiers et les services touristiques. Le gouvernement a identifié ces secteurs, ainsi que le transport, comme des secteurs prioritaires et a prévu d'élaborer des listes d'engagements spécifiques pour se conformer à l'AGCS. Avant 2015, à l'exception des services professionnels et des services aux entreprises, même en l'absence d'engagements au titre de l'AGCS, les restrictions à la participation étrangère ou à la concurrence dans les secteurs du tourisme, du transport et des services financiers ont été assouplies (OMC, 2015).

## **2.5 Focus sur le numérique : infrastructure et commerce électronique**

### **2.5.1 Pénétration et maîtrise du numérique**

Le gouvernement malgache veut promouvoir le secteur numérique comme moteur de croissance pour l'économie. Il a inscrit les technologies de l'information et de la communication (TIC) au centre de l'Initiative Émergence Madagascar, sa stratégie de développement, publiée en 2018. Cette stratégie fait des TIC l'un de ses six secteurs prioritaires. Dans cette optique, le Plan Émergence Madagascar (PEM) 2019–2023 envisage la création d'un secteur TIC dynamique pouvant soutenir la création de plus de 20 000 emplois privés et le développement du capital humain grâce aux technologies numériques.

Le paysage des TIC à Madagascar présente une image particulière. La nation insulaire a déclaré avoir 5,90 millions d'utilisateurs d'Internet au début de 2023, ce qui se traduit par un taux de pénétration d'Internet de 19,7 % (Kemp, 2023). Ce chiffre, bien que significatif, est inférieur aux taux plus importants dans le reste de l'Afrique subsaharienne, qui affichait un taux de pénétration de 43 % en termes d'abonnés mobiles uniques et de 25 % pour les utilisateurs de l'Internet mobile en 2023 (GSMA, 2023). Les principaux obstacles à l'adoption d'interventions de santé mobile à Madagascar comprennent la possession limitée de téléphones et une faible culture numérique (Lacroze et al., 2023).

En outre, le contexte plus large de la maîtrise numérique à Madagascar présente également des défis. Avec 75 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté, le pays est confronté à des défis importants dans son système éducatif. Le taux

d'alphabetisation est de 65 %, ce qui place Madagascar au 182<sup>e</sup> rang mondial sur 194 pays. L'intégration des technologies numériques dans l'éducation est considérée comme essentielle pour inverser le déclin de l'éducation (Oyebamiji, 2021).

### 2.5.2 Infrastructure numérique matérielle et immatérielle

Madagascar est bien desservi en termes de connectivité internationale, avec trois câbles sous-marins opérationnels et trois stations d'atterrissage (et une quatrième en projet). Cependant, le kilomètre intermédiaire, qui est le réseau central du pays, géré principalement par Telma, l'opérateur historique, ne compte qu'environ 10 000 km de câbles à fibres optiques. Par conséquent, le réseau dorsal du pays est encore coûteux, en partie à cause du monopole de Telma dans ce secteur pendant longtemps et de sa position dominante actuelle (Banque mondiale, 2023b).

En ce qui concerne le dernier kilomètre, seulement 67 % de la population avait accès à un signal mobile 4G en 2022. Le déploiement et l'entretien des infrastructures dans les zones rurales sont coûteux, et la faiblesse des revenus et de la demande des consommateurs rend l'investissement moins rentable, et donc moins attrayant, pour les opérateurs privés. Des investissements financiers importants sont nécessaires pour améliorer la connectivité dans les zones rurales et isolées (Banque mondiale, 2023b).

Outre l'écart de couverture, il subsiste un écart important dans l'utilisation, même parmi les personnes couvertes. En particulier, 72 % de ceux qui peuvent accéder à la large bande (15,5 millions de personnes) ne le font pas. Cela s'explique par le coût des services et des appareils, ainsi que par les faibles revenus de la majorité de la population.

Le coût de l'internet mobile en matière de connectivité est un obstacle à l'adoption généralisée des services internet. La position de Madagascar en termes de tarification des données mobiles est remarquable. Le pays se classe au 106<sup>e</sup> rang mondial, avec un coût moyen de 1 Go de données mobiles de 1,12 \$. Étant donné que de nombreux habitants du pays ont un faible revenu, ce coût est élevé pour eux, ce qui contribue à la fracture numérique.

La figure 12 présente une comparaison entre les coûts du haut débit fixe (5 Go) et du haut débit mobile avec données uniquement (2 Go) pour Madagascar et l'ensemble de l'Afrique en trois mesures de prix différentes : dollars américains (\$), dollars à parité de pouvoir d'achat (PPA\$) et en pourcentage du revenu national brut par habitant (RNBph).

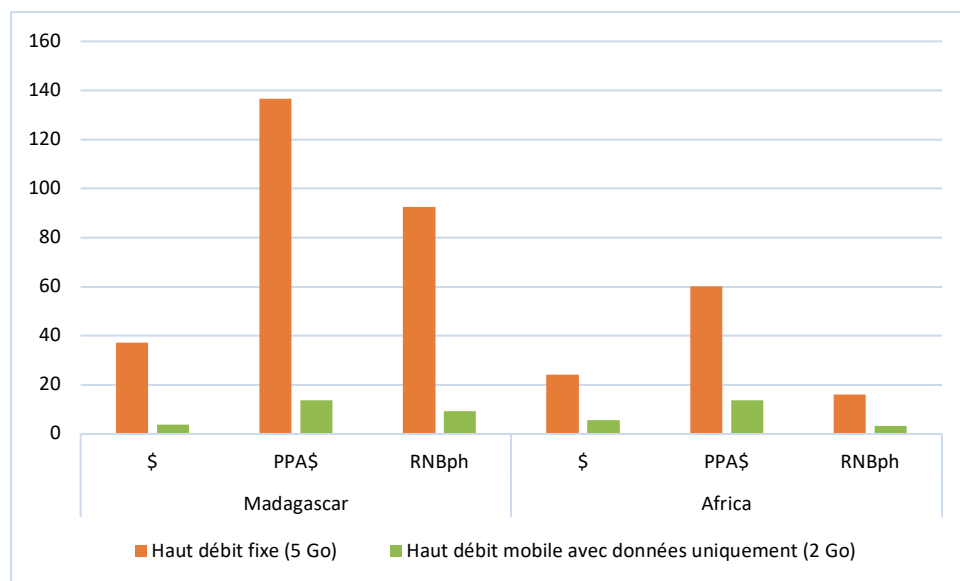
À Madagascar, le coût du haut débit fixe (5 Go) est nettement plus élevé que celui du haut débit mobile avec données uniquement (2 Go) pour les trois indicateurs. Mesuré en \$, le coût du haut débit fixe est environ quatre fois plus élevé que celui du haut débit mobile. La disparité est encore plus grande si l'on compare les coûts en PPA\$, le haut débit fixe coûtant plus de six fois le prix du haut débit mobile. La différence est encore plus marquée si l'on considère le coût en pourcentage du RNBph, le haut débit fixe absorbant la quasi-totalité du RNBph alors que le haut débit mobile n'en représente qu'une fraction.

Pour l'ensemble de l'Afrique, le schéma est similaire, bien que les coûts relatifs soient plus faibles. Le coût du haut débit fixe en \$ et en PPA\$ reste plus élevé que le coût du haut débit mobile, mais la différence est moins prononcée qu'à Madagascar.

Toutefois, si l'on compare les coûts en pourcentage du RNBph, la différence devient plus sensible, le haut débit fixe nécessitant une part nettement plus importante du revenu moyen que le haut débit mobile.

Globalement, le graphique montre que l'accès à l'internet à Madagascar est plus coûteux que dans le reste du continent africain ; et qu'à Madagascar, et dans une moindre mesure dans l'ensemble de l'Afrique, le haut débit fixe est considérablement plus cher que le haut débit mobile, à la fois en termes absolus et par rapport au revenu.

**Figure 12 Comparaison des coûts de l'internet, Madagascar et Afrique, 2022**



Source : Ensemble de données de l'UIT sur les paniers de prix des TIC

Le coût des appareils constitue un autre défi. La Banque mondiale estime que le smartphone le moins cher coûte 87 % du revenu mensuel moyen. Par conséquent, seul un tiers des foyers malgaches disposent d'un téléphone mobile, et moins de 40 % de ces téléphones sont des smartphones. Le coût élevé des appareils est influencé par l'imposition de taxes et de droits élevés sur les équipements TIC (Banque mondiale, 2023b). Dans l'ensemble, alors que des facteurs tels que le faible revenu, la démographie et la couverture limitée contribuent à la sous-performance de Madagascar en termes absolus, la principale raison de ses lacunes par rapport à des pays similaires dans la région est le manque d'accessibilité financière. Bien que cela résulte de la faiblesse des revenus, la politique joue également un rôle. La promotion de la concurrence dans le secteur et la réduction des taxes sur les appareils et les données, par exemple, pourraient contribuer à la réduction des prix et à l'amélioration de l'accessibilité.

En ce qui concerne l'infrastructure numérique douce, le gouvernement de Madagascar s'est engagé à améliorer l'environnement politique et réglementaire des activités numériques. À cette fin, il a mis en place plusieurs textes législatifs et réglementaires, notamment des lois sur les télécommunications et les TIC, les transactions électroniques, la signature électronique, la cybersécurité, la protection des données personnelles et la monnaie numérique. Toutefois, ces lois ne sont pas appliquées, ce

qui entrave le développement du secteur numérique dans le pays (Astove Conseil, 2022).

### 2.5.3 Commerce numérique

Le commerce électronique est un secteur en pleine expansion à Madagascar. En 2023, le marché du commerce électronique à Madagascar devrait atteindre une valeur significative, estimée à environ 89 millions de dollars. Les prévisions suggèrent un TCAC stable de 7,9% sur la période de 2023 à 2027, ce qui laisse présager un volume de marché de 120,8 millions de dollars d'ici 2027.

La croissance du secteur s'inscrit dans une tendance plus large à travers l'Afrique, tirée par des facteurs tels que l'augmentation de la pénétration de l'Internet et des smartphones, la disponibilité de forfaits de données abordables et une population jeune et avide de technologie. Le marché africain du commerce électronique a atteint 241,6 milliards de dollars en 2022 et devrait atteindre 567,6 milliards de dollars d'ici 2028, avec un taux de croissance annuel moyen de 15,3 % entre 2023 et 2028 (IMARC Group, 2023), soit une croissance globalement plus rapide que celle de Madagascar.

Le marché du commerce électronique de Madagascar, bien qu'en croissance, est plus petit que certains des principaux pays africains (voir l'annexe 7 pour une discussion sur le marché du commerce électronique dans d'autres pays africains). Cependant, il existe un décalage notable entre les besoins et les attentes des clients et les approches opérationnelles actuelles des entreprises de commerce électronique à Madagascar. Cet écart est potentiellement attribuable à divers facteurs, notamment la qualité des produits, les prix, les services de livraison et l'assistance à la clientèle (Rapanoel et al., 2020). À l'avenir, si davantage d'individus à Madagascar accèdent à Internet, le volume des achats en ligne pourrait augmenter, faisant du commerce électronique une composante notable du commerce de détail du pays (Smrynova, 2021).

Pour promouvoir le secteur du commerce électronique, le gouvernement a créé le Comité de pilotage pour le développement du commerce électronique. Néanmoins, un certain nombre d'obstacles subsistent pour permettre un véritable essor du commerce électronique, notamment ceux liés aux infrastructures, à la structuration de l'environnement et des acteurs du commerce électronique en particulier pour faciliter la livraison du dernier kilomètre, ou encore à la démocratisation des moyens (Astove Conseil, 2022).

### 2.5.4 Autres accords commerciaux contenant des dispositions relatives au numérique

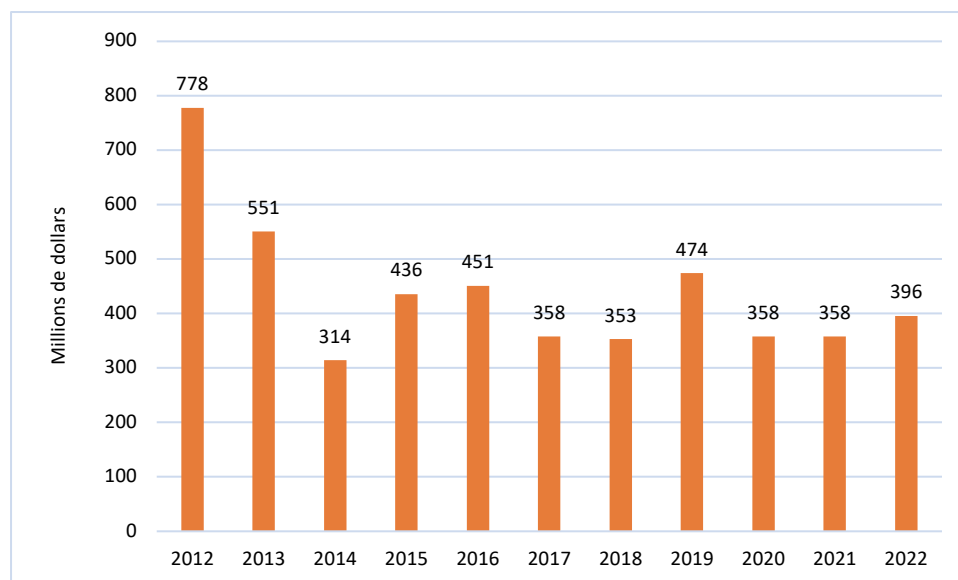
Enfin, il convient de noter que Madagascar fait partie d'un certain nombre d'accords commerciaux, dont certains comprennent des dispositions relatives au commerce numérique. L'ensemble de données relatives à toutes les normes significatives pour les données figurant dans les accords commerciaux (TAPED) indique que Madagascar fait partie de deux de ces accords : la zone de libre-échange tripartite CDA–COMESA–CAE (la Communauté de l'Afrique de l'Est) et l'accord de partenariat économique intérimaire entre la Communauté européenne et les États d'Afrique orientale et australe (l'APE intérimaire) (Burri et al., nd). Ces accords contiennent des dispositions limitées en matière de commerce numérique. Par

exemple, la zone de libre-échange tripartite fait référence aux systèmes de traitement électronique des données à utiliser pour la facilitation du commerce.

## 2.6 Investissements à destination et en provenance d'autres pays africains

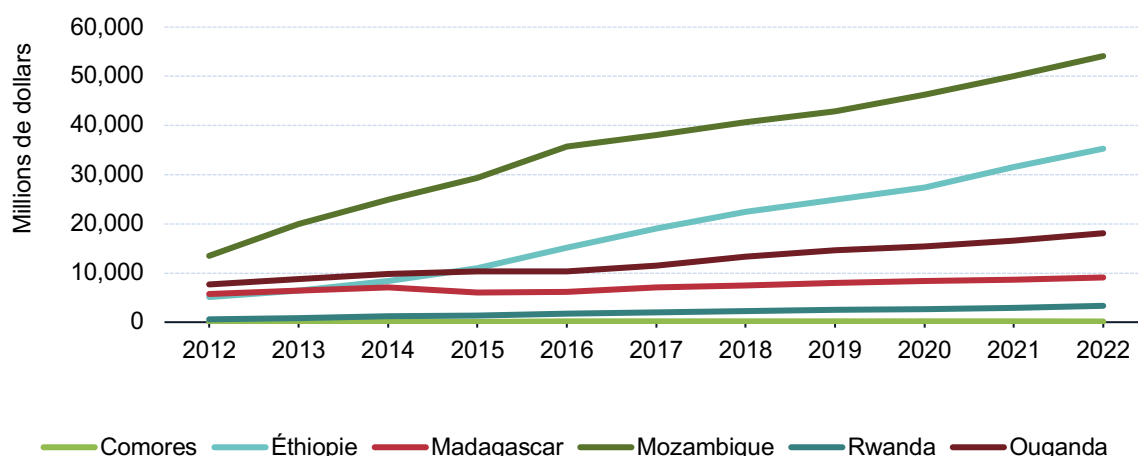
Les entrées nettes d'investissements directs étrangers (IDE) de Madagascar ont diminué sur la période 2012–2022, passant de 778 millions de dollars à 396 millions de dollars. Au cours des décennies précédentes, les ressources naturelles du pays, principalement le nickel, le cobalt et les produits agroalimentaires tels que les fruits de mer et la vanille, étaient des facteurs d'attraction cruciaux pour les investisseurs étrangers dans le secteur des ressources naturelles. Cependant, le pays a connu un changement dans l'attractivité sectorielle, passant de la recherche de ressources à des investissements d'efficacité. En particulier, selon la Banque mondiale (2020), les secteurs de l'informatique et de l'externalisation des processus métiers (BPO) à Madagascar ont connu une augmentation des flux d'IDE, contribuant à une augmentation rapide des exportations de ces services.

**Figure 13 Valeur des entrées nettes d'IDE**



Source : Calculs des auteurs à partir des statistiques d'IDE de la CNUCED

Le stock d'IDE de Madagascar a augmenté d'un TCAC de 5 % pour atteindre 9,09 milliards de dollars en 2022. Si l'on replace le TCAC du stock d'IDE de Madagascar dans son contexte, à part les Comores (5 %), il est inférieur à celui de certains de ses pairs – l'Éthiopie (21 %), le Mozambique (15 %), le Rwanda (19 %) et l'Ouganda (9 %). Néanmoins, Madagascar dispose encore d'un vaste potentiel pour augmenter les entrées nettes d'IDE dans le secteur des services afin d'accroître son stock d'IDE. En particulier, la vitesse de téléchargement du pays, qui figure dans le top 25 mondial, la main-d'œuvre abordable parlant couramment le français et les ressources naturelles (Groupe de la Banque mondiale, 2020) peuvent être exploitées davantage pour attirer des valeurs croissantes d'IDE et un plus grand nombre d'investisseurs dans le secteur des services, en particulier l'informatique et le BPO.

**Figure 14 Valeur du stock d'IDE : Madagascar et pays pairs**

Source : Calculs des auteurs à partir des statistiques d'IDE de la CNUCED

Il convient de noter que peu de pays africains investissent à Madagascar. Jusqu'en 2014 au moins, l'île Maurice était le plus grand investisseur étranger à Madagascar en termes de flux d'IDE, mais aucun autre pays africain ne figurait parmi les 10 premiers investisseurs (INSTAT, 2015). En 2019, la Chine est devenue le principal investisseur étranger en termes de nombre d'entreprises créées, et Maurice était le quatrième – mais, encore une fois, aucun autre pays africain ne figurait dans le top 10 (EDBM, 2019).<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Il convient de noter que les deux chiffres utilisés pour comparer les flux d'investissements étrangers en 2014 et 2019 se réfèrent à des unités différentes : flux d'IDE pour 2014 et nombre d'entreprises créées en 2019. Bien qu'ils ne soient pas immédiatement comparables, ils donnent une idée de l'ampleur des investissements étrangers dans le pays.

# 3 Impact de la ZLECAf sur le commerce de Madagascar

## 3.1 Brève description des dispositions de la ZLECAf

La création d'une zone de libre-échange dans le cadre de l'accord ZLECAf nécessite la suppression des obstacles au commerce, à l'investissement et à la circulation des personnes entre les pays africains. Cela signifie qu'il faut non seulement réduire ou éliminer les droits de douane et les restrictions réglementaires, mais aussi aborder la question de la facilitation des échanges et des services, des normes sanitaires et des obstacles techniques au commerce, de la propriété intellectuelle et de la concurrence, etc.

À cette fin, les pays signataires (y compris Madagascar) ont négocié ou sont en train de négocier une série de protocoles visant à définir le fonctionnement pratique de la ZLECAf. Ces protocoles ont été divisés en plusieurs phases et leur état d'avancement en avril 2024 est le suivant :

- Phase I (négociations sur les droits de douane terminées mais règles d'origine pas encore convenues – plus d'informations à ce sujet ci-dessous) : Ces négociations ont abouti à l'accord ZLECAf, au Protocoles sur le commerce des marchandises, sur le commerce des services et sur les Règles et procédures relatives au règlement des différends. Ces instruments juridiques sont déjà entrés en vigueur pour les pays qui ont ratifié l'accord.
- Phase II (négociations achevées) : Ces négociations ont porté sur les Protocoles sur les investissements, sur les droits de propriété intellectuelle et sur la politique de concurrence. Ces protocoles entreront en vigueur lorsque 22 pays les auront ratifiés.
- Phase III (négociations terminées) : Ces négociations ont porté sur les Protocoles sur le commerce numérique et sur les femmes et les jeunes dans le commerce.

En vertu de l'accord de la ZLECAf, les pays sont tenus d'éliminer progressivement les droits de douane sur 90 % des marchandises dans les cinq ans (ou 10 ans, dans le cas des pays les moins avancés – PMA – comme Madagascar) suivant la ratification de l'accord. Les pays peuvent indiquer un ensemble de produits (jusqu'à 7 % des lignes tarifaires) à éliminer progressivement sur une période de 10 ans (13 ans pour les PMA), et un ensemble de produits exclus (jusqu'à 3 % des lignes tarifaires) qui maintiendront une protection tarifaire.

Les États membres sont en train de négocier des règles d'origine, un ensemble de critères permettant d'établir quelles marchandises ont été entièrement obtenues dans un État membre ou ont subi une transformation substantielle et peuvent donc bénéficier d'un traitement préférentiel dans le cadre de la ZLECAf (annexes 5 et 6 du

protocole). À l'heure actuelle, des règles d'origine ont été négociées et convenues pour environ 88 % des lignes tarifaires. Les 12 % de lignes tarifaires qui restent en suspens comprennent le textile et l'habillement, qui sont particulièrement importants pour Madagascar, ainsi que les véhicules automobiles (Elsley, 2023).

En outre, pour participer au commerce des marchandises dans le cadre des règles de la ZLECAf, les États membres sont tenus d'adopter des nomenclatures tarifaires conformes au Système harmonisé (SH), ainsi qu'un système d'évaluation fondé sur les principes de non-discrimination, de transparence et d'uniformité. Ils sont également invités à éliminer les MNT, conformément aux dispositions du Protocole sur le commerce des marchandises, notamment en mettant en place un mécanisme de notification, de suivi et d'élimination des MNT.

En ce qui concerne le commerce des services, le protocole vise à éliminer progressivement les restrictions. Il exige des pays qu'ils accordent le traitement national, l'accès aux marchés et d'autres engagements pour chacun des sous-secteurs d'un secteur de services et pour chacun des quatre modes de fourniture.<sup>3</sup> Les engagements se présentent sous la forme de deux catégories – « non consolidé » et « aucun » - ou de limitations intermédiaires qui s'appliqueront à un sous-secteur ou à un secteur. Les limitations peuvent être basées sur le nombre de fournisseurs étrangers, l'emploi de personnel local, la valeur des transactions ou le statut juridique de l'entreprise ou de l'individu. Les pays peuvent également appliquer des limitations horizontales entre les secteurs.

À cette fin, les pays n'ont pas pris de nouveaux engagements en matière de libéralisation des services autres que ceux déjà pris dans le cadre de l'AGCS ou des accords commerciaux existants. Toutefois, le protocole vise à appliquer l'approche AGCS-plus, c'est-à-dire que les membres devront offrir à d'autres membres, dans le cadre de la ZLECAf, un accès plus large que celui qu'ils offrent aux autres membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de l'AGCS. Cela prendra un certain temps, car les nouveaux engagements de libéralisation doivent être légiférés au niveau national avant de pouvoir être utilisés.

Globalement, le Protocole sur le commerce des services vise à améliorer l'accès au marché continental pour les fournisseurs de services, mais il est subordonné à la prise d'engagements spécifiques par les pays dans chacun des secteurs de services d'ici à 2022. Le Secrétariat a donné la priorité à cinq secteurs de services, à savoir les services aux entreprises, les communications, les services financiers, le tourisme et le voyage, et le transport. Sept autres secteurs<sup>4</sup> étaient facultatifs pour les pays, en fonction des demandes (tralac, 2020).

Le Protocole sur le commerce des services repose sur le principe de réciprocité, de sorte que les négociations sont menées sur la base de demandes et d'offres. À cette fin, les offres des pays peuvent être contestées par d'autres parties sous la forme de demandes de libéralisation supplémentaires. Cela laisse également de la place pour des négociations bilatérales (ou des négociations sous les auspices d'une CER) sur la libéralisation des services qui peuvent prendre des engagements spéciaux pour certains États membres dans le cadre de la ZLECAf. La mise en œuvre des

---

<sup>3</sup> Il existe quatre modes de fourniture : transfrontalier, consommation à l'étranger, présence commerciale et présence de personnes physiques.

<sup>4</sup> Construction ; éducation ; santé et services sociaux ; loisir et culture ; distribution ; environnement ; autres services.

engagements sera assurée par le Comité du commerce des services et sera complétée par une coopération réglementaire entre les États membres, qui peuvent entraver ou faciliter le commerce global des services dans le cadre de l'accord (tralac, 2020). Les cadres réglementaires qui en résulteront seront basés sur les meilleures pratiques des CER et d'autres accords régionaux dans le monde.

Le Protocole sur les investissements comprend une disposition sur la non-discrimination des investisseurs étrangers de la ZLECAf par rapport aux entreprises locales, le droit d'établissement, l'ouverture des marchés, les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États et les règles d'expropriation ou de nationalisation, entre autres. Les pays de la ZLECAf ont toutefois exprimé des inquiétudes quant à l'inclusion des règles traditionnelles de règlement des différends entre investisseurs et États, qui soumettent l'État à une pression énorme, sont coûteuses et favorisent principalement les multinationales (Trade Unions and Trade in Africa, 2021).

Un secteur prioritaire pour le gouvernement malgache – le commerce numérique et le commerce électronique – fait l'objet du Protocole sur le commerce numérique, conclu début 2024. Celui-ci vise à promouvoir l'émergence de plateformes de commerce électronique appartenant à des Africains aux niveaux national, régional et continental. Il est essentiel pour stimuler le commerce intra-africain. Il couvre, entre autres, la définition du commerce numérique, le cadre basé sur les politiques nationales existantes, les règles interdisant l'accès, les dispositions relatives à la localisation des données, la connaissance du marché, la cybersécurité, la protection des consommateurs et de la vie privée, les systèmes de paiement, les règles de marketing, les identités numériques, le retour des marchandises et une liste de marchandises interdites.

Les États membres ont également accepté de prendre des engagements détaillés sur la libéralisation des services dans cinq secteurs : le transport, le tourisme, les services financiers, les télécommunications et les services aux entreprises. Au moment de la rédaction du présent document, Madagascar a déjà présenté ses engagements de libéralisation des quatre premiers secteurs et entreprend actuellement des consultations sur son offre de services aux entreprises.

En résumé, en tant que pays signataire, Madagascar participe aux négociations en cours, comme celles sur le commerce numérique et les règles d'origine. En outre, le gouvernement peut soumettre une liste de produits sensibles et exclus, ainsi qu'une liste d'engagements pour la libéralisation des services aux entreprises.

### **3.2 Analyse de l'impact de la ZLECAf sur le commerce de Madagascar à l'aide d'un modèle d'équilibre partiel**

Cette section vise à capturer l'impact que la participation à la ZLECAf aura sur le commerce de Madagascar. L'impact est évalué en utilisant un modèle d'équilibre partiel qui décrit le comportement d'importation de Madagascar et de ses partenaires africains (voir l'annexe 8 pour une description du modèle).

#### **3.2.1 Impacts sur les importations de biens et les recettes tarifaires**

Dans le cas des importations, l'analyse capture l'impact de l'élimination complète des droits de douane de Madagascar appliqués aux pays de la ZLECAf (à l'exclusion des partenaires du COMESA et de la CDAA). Par conséquent, cela fournit une

représentation précise de la façon dont la ZLECAf impactera les importations de Madagascar.

Cela suppose que Madagascar élimine ses droits appliqués aux importations en provenance d'autres pays africains pour tous les produits. Les produits exclus de la libéralisation, qui font partie de la liste soumise dans le cadre des négociations sur les marchandises, n'ont pas été pris en compte. En ce sens, les calculs présentés ici surestiment l'impact réel et effectif de la ZLECAf.

Notre modèle suggère que la ZLECAf générerait une augmentation des importations totales de Madagascar de 0,1 %, soit environ 4,4 millions de dollars par an une fois l'accord pleinement mis en œuvre. Pour ce faire, Madagascar augmenterait ses importations de sources africaines (à l'exclusion des membres du COMESA et de la CDAA) de 0,8 % et diminuerait ses importations d'autres sources de 0,01 %, soit un effet de réorientation de 424 000 dollars.

La réduction des droits appliqués aux importations en provenance d'autres pays africains entraînerait une réduction des recettes tarifaires de 1,5 million de dollars. Ceci implique une réduction de 0,4 % des recettes tarifaires nationales totales perçues par Madagascar.<sup>5</sup> En termes de bien-être, l'accord aura un effet positif net de 136 millions de dollars lié au fait que les consommateurs (et les entreprises) bénéficieront d'importations de biens moins chers.

Le tableau 10 de l'annexe 9 présente les 20 produits les plus importants en termes de réduction de la variation des importations et de la variation des recettes tarifaires. Un seul produit, les sardines préparées ou conservées (160413), représente près de 30 % de l'impact sur les importations. Il représente également une part similaire de la modification des recettes tarifaires. Cela suggère que Madagascar pourrait réduire de manière substantielle l'impact de la ZLECAf sur les importations et les recettes tarifaires en excluant ce produit de la libéralisation.

Cependant, il est important de souligner les implications en termes de pauvreté que l'exclusion des produits alimentaires peut avoir dans les parties de la population ayant les revenus les plus faibles. L'inclusion de ce produit dans le calendrier de libéralisation peut avoir un impact positif sur la pauvreté.

Par ailleurs, il faut noter que nos résultats diffèrent de ceux d'une étude menée dans le cadre du projet PIC2 (Pôles intégrés de croissance et corridors), qui identifie le coton comme le produit dont les importations pourraient potentiellement augmenter de la ZLECAf (Astove Conseil, 2022). Cette étude s'est appuyée sur une méthodologie différente, ce qui explique ces résultats différents.

### 3.2.2 Impacts sur les exportations

Le modèle d'équilibre partiel calcule les importations. Alors que dans le cas des importations de Madagascar cela implique d'exécuter le modèle une seule fois et, par conséquent, de capturer complètement le côté importation, pour ses exportations cela implique d'exécuter le modèle individuellement pour chacun des partenaires africains non-COMESA et non-CDAA en tant qu'importateurs. Ceci est particulièrement lourd étant donné le nombre de partenaires ainsi que les différentes CER sur le continent.

---

<sup>5</sup> L'analyse prend en considération l'accès préférentiel existant des membres du COMESA et de la CDAA à Madagascar, mais ne tient pas compte des autres exceptions au traitement tarifaire, telles que les régimes temporaires et autres régimes spéciaux.

Notre analyse calcule le comportement à l'importation de certaines des principales destinations d'exportation de Madagascar. Nous avons analysé l'impact sur deux partenaires clés (le Maroc et le Nigéria) qui représentent la plus grande part des exportations de Madagascar. Comme nous l'avons souligné, pour le reste des pays africains, soit le commerce est déjà exempt de droits de douane parce qu'ils sont membres du COMESA (par exemple, l'Égypte, le Kenya, l'Éthiopie) ou de la CDAA (l'Afrique du Sud), soit il est marginal en termes de valeurs. Par conséquent, l'impact de la ZLECAf sur les exportations de Madagascar peut être évalué en se concentrant sur ces deux pays. Il convient de noter qu'une autre étude, réalisée dans le cadre du projet PIC2, identifie le Maroc, mais pas le Nigéria, comme un marché d'exportation susceptible de connaître une croissance dans le cadre de la ZLECAf (Astove Conseil, 2022). Là encore, cette étude s'appuie sur une méthodologie différente, ce qui explique ces résultats différents.

Comme dans le cas des importations, nous n'avons pas pris en compte les produits figurant sur chacune des listes d'exclusion respectives dans chacun des pays en question. Par conséquent, en ce sens, l'analyse peut surestimer l'impact sur les exportations de Madagascar.

Les exportations de Madagascar vers le Maroc et le Nigéria augmenteront de 58 % et 36 %, soit 3,8 millions de dollars et 9,7 millions de dollars, respectivement. Ces augmentations sont significatives et constituent une forte expansion de la valeur exportée vers ces pays africains, plus importante que l'expansion des importations générée par la ZLECAf.

Les exportations vers le Maroc s'expliquent en particulier par une expansion significative des exportations de thon (160414), de près de 128 %. En outre, qu'elle soient réparties sur plusieurs lignes tarifaires, les exportations de vêtements connaissent également une expansion. Le tableau 11 de l'annexe 9 fournit plus de détails à ce sujet. L'expansion des exportations de vêtements est conforme à l'étude PIC2 (Astove Conseil, 2022).

Les exportations vers le Nigéria s'expliquent principalement par l'augmentation des exportations de cuir bovin pré-tanné (410422) et de bois de conifères non traités (440320). Les produits présentés dans le tableau 12 de l'annexe 9 **Error! Reference source not found.** représentent la liste totale des produits exportés vers le Nigéria.

En résumé, les impacts sur les exportations vers deux pays seulement compensent complètement l'expansion des importations générée par la ZLECAf dans l'ensemble du continent.

Enfin, il convient de noter que l'étude menée dans le cadre du projet PIC2 identifie les épices comme un produit d'exportation clé à développer dans le cadre de la ZLECAf (Astove Conseil, 2022). La méthodologie utilisée dans notre étude n'identifie pas les épices comme un produit d'exportation clé.

### 3.3 Évaluer le potentiel de détournement des échanges, de création d'échanges et de pertes de compétitivité

Les résultats du modèle d'équilibre partiel, présentés dans la section 3.2, montrent que l'adhésion à la ZLECAf aura un impact limité pour Madagascar en ce qui concerne le commerce. En effet, la plupart des échanges commerciaux de

Madagascar en Afrique se font avec les membres du COMESA et de la CDAA, avec lesquels le pays a déjà conclu des accords de libre-échange. Par conséquent, l'introduction de la ZLECAf n'entraînera pas de grands changements. D'autres explications possibles pourraient être liées à l'éloignement géographique de Madagascar par rapport à d'autres marchés, à un manque de complémentarité entre les économies de Madagascar et d'autres pays africains ou à des problèmes de transport et de logistique, qui font que Madagascar est mal connecté au reste du continent.

En termes d'importations, nous avons estimé que Madagascar verra ses importations intra-africaines augmenter de 0,08 % tandis que les importations provenant d'autres sources diminueront de 0,01 %. Les exportations vers les principaux marchés africains de Madagascar en dehors de la CDAA et du COMESA, le Maroc et le Nigéria, augmenteront respectivement de 3,8 millions de dollars et de 9,7 millions de dollars. Ces augmentations sont significatives et constituent une forte expansion de la valeur exportée vers ces pays africains, et plus importante que l'expansion des importations générée par la ZLECAf.

Compte tenu de ces impacts limités et du fait que les exportations sont susceptibles d'augmenter davantage que les importations, il est peu probable que Madagascar perde en compétitivité en rejoignant la ZLECAf. Au contraire : le pays sera en mesure d'exporter davantage vers certains de ses partenaires commerciaux actuels.

### **3.4 Impacts potentiels sur le commerce des services, en particulier sur le commerce électronique**

En ce qui concerne le commerce des services, la section 2 a noté que Madagascar participe aux négociations et a déjà fait des offres pour le transport, le tourisme, les communications et les services financiers, tout en consultant son offre sur les services aux entreprises. Dans ce domaine, les opportunités pour Madagascar dépendent de ce que les autres pays de la ZLECAf offrent en termes de libéralisation de leurs secteurs de services. La section 2 a montré que Madagascar exporte principalement des services de transport et de tourisme vers d'autres pays africains. Si les autres pays ouvraient ces secteurs, ce serait une opportunité pour les entreprises malgaches de fournir leurs services au marché africain plus large.

Le secteur du tourisme en particulier pourrait bénéficier de la ZLECAf. La majorité des touristes à Madagascar ne sont pas originaires d'Afrique (à l'exception des voyageurs en provenance de l'île Maurice, des Comores et de l'Afrique du Sud voisines, qui sont susceptibles d'être des touristes d'affaires et de travail). La plupart des touristes de loisirs viennent d'Europe, principalement de France (le groupe le plus important, avec 24 % du total des touristes en 2017), d'Italie, d'Allemagne et du Royaume-Uni, mais aussi de Chine (Ministère du tourisme, 2018). Il semble qu'il existe une opportunité de développer le tourisme en provenance d'autres pays africains dans le cadre de la ZLECAf.

Le Protocole sur le commerce numérique présente des opportunités significatives pour le continent africain. Il vise à atteindre ces objectifs en éliminant les obstacles au commerce numérique, en établissant des règles, des principes et des normes harmonisés pour le commerce numérique et en promouvant l'interopérabilité des cadres et des systèmes (tralac, 2023b). Les principaux aspects du protocole consistent à garantir que les entreprises africaines peuvent accéder librement aux

économies numériques des autres pays africains et y opérer, avec l'obligation de ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques et d'accorder un traitement équitable aux produits numériques provenant d'autres économies africaines. Le protocole vise à promouvoir l'ouverture des marchés numériques et à s'attaquer aux obstacles potentiels à l'accès au marché, tels que l'utilisation et la localisation forcées des installations informatiques ou le transfert ou la divulgation forcés du code source (ibid.).

Les transferts transfrontaliers de données, essentiels pour accroître le commerce des services, en particulier dans les secteurs à forte intensité numérique, sont également au cœur du protocole. Il faut pour cela compléter le transfert de données par la protection des informations et des données à caractère personnel. En outre, le protocole cherche à renforcer les garanties pour la confiance des consommateurs et des entreprises dans le commerce numérique, y compris la protection contre les cyberattaques et les activités commerciales trompeuses (tralac, 2023b).

Le protocole pourrait réduire les obstacles et les coûts bureaucratiques, rendant le commerce moins cher, plus rapide et plus sûr. Il s'agit notamment de ne pas faire de discrimination entre les transactions et les documents numériques et papier. En outre, il vise à garantir que les paiements numériques sont abordables, en temps réel, sûrs, inclusifs et responsables, tout en promouvant la reconnaissance mutuelle et l'interopérabilité des documents commerciaux électroniques, l'authentification, les signatures, les paiements numériques, les certificats, les identités, les transferts de données et l'infrastructure numérique. Enfin, le protocole souligne l'importance d'une infrastructure numérique abordable, accessible et fiable (tralac, 2023b).

L'adhésion à un bloc commercial conduit souvent à l'harmonisation des politiques commerciales, à la réduction des barrières commerciales et à l'amélioration de l'accès au marché entre les États membres. Cette harmonisation peut faciliter considérablement le processus du commerce numérique, car les entreprises ont plus de facilité à se conformer aux réglementations et à accéder à des marchés plus vastes. L'effet cumulatif de ces changements est une augmentation du volume du commerce numérique entre les États membres. L'augmentation du volume du commerce numérique a également des implications économiques plus larges. Elle peut favoriser la croissance économique, la création d'emplois et l'innovation dans le secteur numérique. En outre, elle peut également contribuer à rendre les chaînes d'approvisionnement mondiales plus efficaces et à accroître la compétitivité des entreprises sur le marché mondial.

La ZLECAf vise à créer un marché unique pour les biens et les services, à libéraliser les marchés et à renforcer la compétitivité sur le marché mondial (UIT, nd). Son Protocole sur le commerce numérique pourrait fournir un cadre pour l'alignement des politiques nationales et régionales. Il pourrait s'agir de s'adapter aux meilleures pratiques des accords bilatéraux mondiaux et de relever des défis tels que les problèmes logistiques et la pénétration limitée de l'internet (ibid.).

Pour Madagascar, rejoindre la ZLECAf et s'aligner sur son Protocole sur le commerce numérique pourrait signifier plusieurs choses. Tout d'abord, cela pourrait nécessiter le développement de politiques qui gèrent et gouvernent efficacement les données, contribuant ainsi à la croissance de l'économie numérique dans le cadre de la ZLECAf. En outre, Madagascar pourrait bénéficier du protocole proposé, qui devrait

aborder des questions telles que la cybersécurité, la protection des consommateurs et l'autonomisation des jeunes et des femmes dans le commerce numérique (UIT, nd).

Compte tenu de la situation actuelle de Madagascar en matière de développement du commerce numérique, l'adoption des dispositions de la ZLECAf pourrait accélérer son intégration dans l'économie numérique. Cela pourrait conduire à une amélioration du secteur du commerce numérique, en tirant parti de l'accès croissant à l'internet et de l'utilisation des appareils mobiles dans le pays. Toutefois, le succès d'une telle intégration dépendrait de la mise en œuvre efficace de politiques visant à relever les défis existants en matière de culture numérique, de pénétration de l'Internet et d'alignement des opérations de commerce électronique sur les besoins des clients et les demandes du marché (Rapanoel et al., 2020).

En résumé, les dispositions de la ZLECAf relatives au commerce numérique offrent à Madagascar l'opportunité de s'intégrer plus pleinement dans l'économie numérique. Cependant, cette intégration nécessite des améliorations significatives de l'infrastructure Internet, de la culture numérique et des cadres politiques pour s'assurer que les avantages du commerce numérique dans le cadre de la ZLECAf puissent être pleinement réalisés dans le contexte malgache.

## 4 Impacts sociaux et environnementaux de la ZLECAf

### 4.1 Impacts sur la pauvreté

Madagascar étant un pays à forte incidence de pauvreté (80 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 2,15 \$ en 2022) (Banque mondiale, 2023a), la réduction de la pauvreté est une priorité.

Le commerce a été reconnu comme un moteur de croissance et de réduction de la pauvreté. La libéralisation du commerce peut améliorer les moyens de subsistance et réduire la pauvreté par les canaux suivants (Winters et al., 2004 ; Banque mondiale, 2018) :

- Le commerce stimule la **croissance économique** et conduit à la stabilité macroéconomique. Celles-ci influencent la répartition des revenus et peuvent réduire les inégalités qui en découlent, tout en augmentant le niveau de vie.
- Il affecte les **prix relatifs**. Les pauvres étant à la fois consommateurs et producteurs, le commerce peut réduire le prix de ce qu'ils consomment et augmenter le prix de ce qu'ils vendent. Il peut améliorer l'accès aux matériaux, aux marchés, aux intrants et à la technologie qui augmentent la productivité. Les prix relatifs peuvent également impacter les salaires et l'emploi.
- Il peut augmenter les réserves de change et les **recettes publiques**, ce qui peut soutenir des politiques plus efficaces et inclusives. La libéralisation du commerce réduit les droits de douane, ce qui peut entraîner une baisse des recettes douanières, mais, en augmentant les échanges et en stimulant la production, elle peut entraîner aussi une augmentation de la perception d'autres taxes, telles que les droits d'accise, la consommation ou la TVA sur les importations.

Cependant, toutes les personnes vivant dans la pauvreté ne sont pas affectées de la même manière par le commerce et n'en bénéficient pas de la même manière ; *cela dépend de l'endroit où elles vivent, de ce qu'elles consomment, de ce qu'elles produisent, de leur genre, de leur niveau de qualification et de l'endroit où elles travaillent*. Cela dépend également du fait que le commerce augmente la concurrence des importations en améliorant l'accès au marché.

Le commerce ne peut à lui seul mettre fin à la pauvreté. Il doit être soutenu par des actions politiques directes qui redistribuent les bénéfices du commerce. Il peut s'agir de

- réduire les coûts commerciaux pour les biens et services essentiels à la réduction de la pauvreté

- promouvoir la production (c'est-à-dire augmenter la variété et la quantité de biens produits dans le pays et pouvant être échangés)
- augmenter les investissements dans les infrastructures publiques
- soutenir ce qui « perdent » d'une concurrence commerciale accrue
- améliorer le niveau d'éducation et de compétences (y compris les compétences numériques) des pauvres, en particulier des femmes
- connecter les petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés
- améliorer l'accès au financement et aux ressources à faible coût et mettre en place des filets de sécurité en cas de volatilité des prix.

En termes de commerce et de pauvreté, il convient de mentionner spécifiquement le commerce des produits agricoles. À Madagascar, une grande partie de la population est employée dans l'agriculture (74 % de la main-d'œuvre totale ; WDI). Le secteur agricole est donc un élément clé dans la réduction de la pauvreté. Le commerce des produits de base et des biens agricoles, deux catégories produites par les foyers ruraux, est sensible à la volatilité des prix et des conditions météorologiques (Andriamparany et al., 2021 ; Celio et al., 2023). Les pauvres sont donc vulnérables aux fluctuations des prix, ce qui peut être résolu en diversifiant les exportations (principalement en termes de produits, mais aussi de marchés).

Dans le cadre de la ZLECAf, les exportateurs malgaches bénéficieront d'un accès sans droits de douane à un vaste marché africain. L'augmentation des ventes des exportations traditionnelles, ainsi que des réexportations<sup>6</sup> de biens de consommation et d'équipement, entraînera une croissance du PIB. Il est prouvé que les réexportations ont un effet multiplicateur sur les services auxiliaires tels que le transport, la logistique, l'emballage et le stockage et contribuent donc à leur croissance – en plus de stimuler la croissance économique globale (Prakash et Chand, 2022 ; Prohorovs, 2023). Les réexportations sont souvent sous-estimées – alors qu'elles peuvent contribuer à accroître les avantages de l'intégration.

L'analyse d'équilibre partiel menée dans la section 3 suggère qu'en entrant dans la ZLECAf, Madagascar importera davantage d'autres pays africains. Les sardines (préparées ou conservées) seraient le principal produit dont les importations augmenteraient. Cela se traduirait par une perte correspondante de recettes tarifaires d'environ 1,5 million de dollars. Les sardines étant un produit alimentaire, cette augmentation des importations pourrait bénéficier aux pauvres, qui pourront acheter des sardines à un prix inférieur. D'un autre côté, la perte de recettes tarifaires peut signifier que le gouvernement dispose de moins de fonds à allouer aux services, ce qui pénalise les pauvres.

L'analyse montre également que la ZLECAf est susceptible d'accroître les exportations de thon et de textiles et vêtements de Madagascar vers le Maroc et de produits en cuir et en bois vers le Nigéria. L'expansion de ces secteurs pourrait se traduire par une augmentation de l'emploi, ce qui profiterait aux pauvres.

L'adhésion à la ZLECAf permettra également à Madagascar de stimuler ses échanges de services, en particulier l'exportation de services de transport et de tourisme. Ces

---

<sup>6</sup> Les réexportations sont des exportations de biens étrangers en l'état, à inclure dans les exportations d'un pays. Madagascar réexporte des biens tels que des machines, des emballages et des produits textiles et d'habillement vers les Émirats arabes unis, la France, la Chine, l'île Maurice et d'autres pays.

secteurs emploient de nombreux travailleurs, y compris ceux à faible revenu, et leur expansion peut donc avoir un impact positif sur la réduction de la pauvreté.

## 4.2 Impacts sur les femmes et les jeunes

Les impacts de la ZLECAf sur le genre éclairent l'impact de la zone de libre-échange sur l'économie et la société malgaches.

La libéralisation du commerce peut avoir des conséquences pour les femmes et les jeunes. Le commerce peut créer des emplois et des opportunités commerciales, ce qui leur permet d'augmenter leurs revenus. L'expansion du commerce et de la production peut permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail, ce qui est un moyen de sortir de la pauvreté (Fox et Gandhi, 2021). L'autonomisation des femmes est associée à de meilleurs résultats en matière de nutrition et d'éducation des enfants, ce qui peut conduire à une productivité plus élevée et à une réduction de la pauvreté à long terme (Abreha et Zereyesus, 2021).

La ZLECAf a le potentiel d'accroître la participation des femmes au commerce, ce qui pourrait contribuer à une augmentation du PIB continental de 40 %. L'accord peut contribuer à relever les défis auxquels les femmes sont confrontées et à réduire les disparités entre les sexes. Actuellement, les PME dirigées par des femmes représentent 60 % du PIB de l'Afrique et génèrent plus de 450 millions d'emplois (CEA et al., 2022).

La participation des femmes au marché du travail est élevée à Madagascar. En 2022, près de 84 % des femmes âgées de plus de 15 ans travaillaient ou étaient à la recherche d'un emploi (WDI). Mais les conditions de travail des femmes sont généralement moins bonnes que celles des hommes, avec des taux de chômage plus élevés, une présence plus importante dans le secteur informel (21 % de la main d'œuvre féminine contre 16 % de la main d'œuvre masculine) et une part plus faible parmi les travailleurs salariés (13 % de la main d'œuvre masculine contre 8 % de la main d'œuvre féminine) (INSTAT, 2013). Dans l'ensemble, les femmes occupent les emplois les plus vulnérables et les moins rémunérés (ibid.). En 2021, les femmes étaient moins souvent employées dans l'agriculture que les hommes (plus de 71 % des femmes contre 76 % des hommes) mais plus souvent dans l'industrie et les services (WDI). Par ailleurs, en 2012, les femmes constituaient la majorité (62,4 %) des travailleurs dans les zones économiques spéciales de Madagascar, tous niveaux de salaires et de compétences confondus (ibid.).

La population de Madagascar est jeune : la moitié des Malgaches ont moins de 20 ans. Les jeunes sont également confrontés à une situation économique difficile : les personnes âgées de 20 à 24 ans sont surreprésentées parmi les chômeurs et les personnes sous-employées. Les jeunes, en particulier ceux qui ont plus d'années d'études, sont confrontés aux plus grandes difficultés pour entrer sur le marché du travail (INSTAT, 2013).

La ZLECAf pourrait entraîner des changements pour les femmes et les jeunes, qui dépendent largement des industries concernées. Par exemple, le secteur manufacturier, dont la production de vêtements constitue une part importante, emploie plus de femmes que d'hommes à Madagascar (Muller et Kalle, 2023). Par conséquent, une expansion du secteur résultant d'une augmentation des exportations de vêtements vers le Nigéria pourrait bénéficier aux femmes. À l'inverse, les hommes

sont plus nombreux que les femmes à travailler dans l'agriculture, la pêche et le transport (ibid.). Une expansion de ces secteurs est susceptible d'exacerber les inégalités entre les hommes et les femmes. Les jeunes sont susceptibles d'être employés dans tous les secteurs, de sorte qu'une expansion de l'économie est susceptible d'offrir davantage d'opportunités d'emploi, en abaissant les barrières à l'entrée du marché du travail.

### 4.3 Impacts sur le climat et l'environnement

Madagascar est l'un des pays à faible revenu les plus vulnérables au changement climatique. Cette vulnérabilité est due aux conditions météorologiques extrêmes, à l'élévation du niveau de la mer et aux pertes de productivité agricole (Wheeler, 2011). En outre, Madagascar est riche en biodiversité, ce qui est important non seulement en soi, mais aussi pour des secteurs tels que le tourisme.

L'Afrique représente moins de 4 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES), mais elle risque d'être affectée par le changement climatique (Mold, 2022). La ZLECAf pourrait avoir des effets mitigés sur les émissions de l'Afrique. D'une part, l'intensification des échanges commerciaux est susceptible d'accroître les émissions de GES ; d'autre part, les échanges commerciaux au sein de l'Afrique pourraient raccourcir les chaînes d'approvisionnement, ce qui rendrait les échanges commerciaux moins dommageables pour le climat. De même, d'une part, l'intégration africaine devrait stimuler l'industrialisation, ce qui pourrait accroître les émissions (Coulibaly et al., 2022) ; d'autre part, elle donnera au continent l'occasion de faire face aux menaces posées par le changement climatique en réorientant la production nationale vers d'autres activités que l'exploitation minière et la dépendance à l'égard des produits de base (Songwe et Adam, 2023).

Madagascar est un émetteur relativement faible, représentant 0,1 % des émissions mondiales de GES. Cependant, par rapport à des pays ayant un niveau de développement similaire, il a des émissions par habitant plus élevées, en raison de la déforestation. Sur les émissions historiques de GES, 81 % proviennent de deux secteurs : l'agriculture (39 %) et l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la sylviculture (42 %). La dégradation des sols et la déforestation sont donc des défis majeurs pour Madagascar, causés et exacerbés par l'agriculture à petite échelle, la production d'énergie (bois de chauffage et charbon de bois), l'exploitation forestière illicite, l'exploitation minière et les pratiques d'élevage qui épuisent encore plus les ressources forestières du pays (FMI, 2022). Tous ces défis pourraient impacter davantage le secteur agricole, déjà touché par la baisse de la productivité (la productivité par travailleur a déjà chuté de 95 dollars par travailleur au cours des 20 dernières années ; ibid.)

Certains des changements apportés par la ZLECAf pourraient avoir un impact négatif sur le climat et l'environnement. Par exemple, l'augmentation prévue des exportations de thon pourrait accroître l'impact négatif de la pêche sur la biodiversité ; l'augmentation des exportations de produits du bois pourrait favoriser la déforestation ; et le secteur du transport, qui pourrait se développer dans le cadre de la ZLECAf, est notoirement difficile à réduire.

Le gouvernement malgache prend plusieurs mesures pour lutter contre le changement climatique :

- Un accord historique avec la Banque mondiale : Le ministère malgache de l'environnement et du développement durable a signé un accord historique avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, débloquant jusqu'à 50 millions de dollars pour réduire les émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des forêts entre 2020 et 2024. Cet accord contribuera à réduire la pauvreté des communautés dépendantes des forêts, tout en réduisant les émissions de carbone.
- Reverdir l'île : L'accord permettra à Madagascar de financer durablement sa politique actuelle de reverdissement de l'île et de restauration des paysages forestiers. Le programme actuel s'appuie sur l'approche intégrée de l'agriculture et du paysage du pays, qui vise à s'attaquer aux causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation et à protéger les bassins versants importants.
- Mesures de conservation : Les mesures de conservation proposées à Madagascar comprennent l'extension des zones protégées et la génération de revenus par la vente de compensations carbone pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

L'initiative visant à inclure un programme de transformation économique tenant compte du climat dans le cadre de la ZLECAf aidera Madagascar à réduire les émissions de GES et à s'adapter aux effets du changement climatique.

# 5 Recommandations politiques

## 5.1 Commerce et investissement

L'analyse présentée dans cette étude montre que l'augmentation des échanges de Madagascar avec le reste de l'Afrique sera limitée, étant donné que les principaux partenaires commerciaux au sein de l'Afrique sont les pays de la CDAA et du COMESA, qui ont déjà conclu des accords de libre-échange avec Madagascar. Ceci est en ligne avec les résultats d'autres études (par exemple, voir Astove Conseil, 2022).

En ce qui concerne les **importations**, il est peu probable que l'augmentation des importations en provenance des pays africains soit très importante, à l'exception d'un produit alimentaire spécifique (sardines en conserve, 160413). Si le gouvernement souhaite protéger l'industrie nationale de la pêche, il pourrait inclure ce produit dans les listes sensibles. Cela permettrait également de protéger les recettes tarifaires. Toutefois, comme il s'agit d'un produit alimentaire, l'augmentation des importations pourrait faire baisser son prix, ce qui améliorerait la sécurité alimentaire.

Si le gouvernement autorise l'importation de ce produit, il convient de noter que la **perte de recettes** prévue peut être compensée par d'autres recettes, par exemple la TVA et les droits d'accise sur les biens importés. Le Fonds d'ajustement de la ZLECAf, mis en place par Afreximbank et le Secrétariat de la ZLECAf pour soutenir la transition vers le nouveau régime commercial, peut également contribuer à remédier à la perte de recettes tarifaires. Dans le cadre du Fonds d'ajustement, le Fonds de base est spécifiquement mandaté pour traiter les pertes de recettes tarifaires en utilisant les contributions des États membres à la ZLECAf ainsi que des subventions et une assistance technique.

En termes d'**exportations**, la ZLECAf peut promouvoir l'exportation de certains produits, à savoir le thon et les vêtements vers le Maroc et les produits en cuir et en bois vers le Nigéria. Ceci est certainement souhaitable et renforcerait la position de Madagascar dans ces industries. Pour améliorer davantage la compétitivité de ces produits, Madagascar devrait envisager des interventions horizontales telles que l'amélioration de la facilitation du commerce et de l'infrastructure de transport.

En ce qui concerne le commerce des **services**, Madagascar pourrait développer ses exportations vers les pays d'Afrique. Si les services à forte intensité de connaissances sont susceptibles de générer les plus grands bénéfices, à court et moyen terme, Madagascar est susceptible d'accroître ses exportations de services traditionnels tels que le transport et le tourisme. La chaîne de valeur du transport et de la logistique est importante pour stimuler le commerce dans la ZLECAf, et c'est l'un des secteurs prioritaires au sein de la zone de libre-échange, et l'un de ceux où Madagascar pourrait bénéficier d'initiatives continentales.

En ce qui concerne le **tourisme**, Madagascar est une destination de renommée mondiale, mais elle n'attire pas beaucoup de touristes africains. Il s'agit d'un secteur sous-exploré que peu de pays envisagent dans le cadre de la ZLECAf, et qui pourrait donc devenir une niche précieuse pour Madagascar. Parmi les mesures potentielles, Madagascar pourrait envisager d'accorder un accès sans visa à tous les ressortissants africains (seuls certains pays y ont droit à l'heure actuelle) et de promouvoir son secteur touristique dans d'autres pays africains.

En ce qui concerne l'investissement, la section 2 a noté qu'il y a très peu d'**investissements** africains à Madagascar, à l'exception de ceux provenant de l'île Maurice. Les capitaux mauriciens ont joué un rôle essentiel dans le développement du secteur de l'habillement malgache (Balchin et Calabrese, 2019), qui est maintenant l'un des secteurs susceptibles de se développer dans le cadre de la ZLECAf. En s'inspirant de cette histoire, le gouvernement pourrait essayer d'évaluer si les investissements d'autres marchés africains pourraient soutenir des secteurs d'intérêt spécifiques (par exemple, les investissements sud-africains dans la sylviculture, étant donné que le pays a développé la sylviculture pour l'industrie du papier et du bois ; voir Calabrese, 2021).

## 5.2 Recommandations pour le développement du commerce numérique et du commerce électronique

Bien que le secteur du commerce électronique à Madagascar connaisse une croissance rapide et soit très prometteur, les entreprises de ce secteur doivent absolument s'adapter et aligner leurs opérations de manière plus efficace sur les besoins et les attentes des clients.

L'essor du commerce électronique souligne le besoin urgent d'un cadre juridique adapté qui régitte spécifiquement les activités commerciales en ligne. Un tel cadre est essentiel pour aborder une série de questions émergentes relatives au marché numérique, notamment la protection des consommateurs, la confidentialité des données, la cybersécurité et les complexités entourant les systèmes de paiement numérique.

À l'avenir, alors que Madagascar continue de développer son infrastructure Internet et ses capacités numériques, le secteur du commerce électronique est en passe de connaître une nouvelle expansion. Cette croissance s'accompagne de la responsabilité pour toutes les parties concernées de favoriser un marché numérique bien réglementé. Un tel environnement ne soutient pas seulement l'innovation technologique et la croissance économique, mais assure également la protection des consommateurs et la stabilité générale du marché.

Compte tenu du paysage numérique actuel et du secteur du commerce électronique à Madagascar, l'intégration du pays dans la ZLECAf présente à la fois des opportunités et des défis. Pour maximiser les avantages et atténuer les risques associés à cette intégration, en particulier dans le secteur du commerce numérique, les recommandations politiques suivantes peuvent être envisagées :

- **Renforcer l'infrastructure numérique dure** : Le taux de pénétration de l'Internet à Madagascar est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et du continent. Pour renforcer le commerce numérique, il est essentiel d'investir dans

l'infrastructure numérique et de l'étendre. Les partenaires de développement tels que la Banque mondiale sont déjà actifs dans ce domaine.

- **Améliorer la culture numérique et le développement des compétences :** Compte tenu des défis posés par la culture numérique et du faible taux de maîtrise, Madagascar devrait se concentrer sur les réformes et les programmes éducatifs visant à améliorer la culture numérique dans tous les groupes d'âge.
- **Adapter les cadres juridiques au commerce numérique :** Pour soutenir la croissance du secteur du commerce électronique, Madagascar doit développer et mettre en œuvre un cadre juridique adapté au commerce numérique. Ce cadre devrait traiter de la protection des consommateurs, de la confidentialité des données, de la cybersécurité et des systèmes de paiement numérique. Ce travail a déjà commencé, et le gouvernement doit donner la priorité à la mise en œuvre.
- **Élaborer des politiques pour une connectivité abordable :** Des efforts doivent être faits pour rendre la connectivité numérique plus accessible à une plus grande partie de la population. Il s'agit notamment de maintenir les coûts de connexion à un faible niveau en encourageant la concurrence entre les fournisseurs de services et en réduisant le coût des appareils, par exemple en réduisant les tarifs des combinés les moins chers.
- **Tirer parti du Protocole sur le commerce numérique :** Madagascar participe déjà aux négociations sur le Protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf. La participation au marché continental aidera le pays à s'intégrer dans l'économie numérique du continent, ce qui permettra aux entreprises d'accéder à des marchés plus vastes.
- **Encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise :** Encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans le secteur numérique en soutenant les start-ups et les petites entreprises engagées dans le commerce numérique. Il pourrait s'agir d'incitations financières, d'allègements fiscaux et d'un accès au financement.

### 5.3 Recommandations sur la manière d'atténuer les incidences sociales et environnementales négatives

En ce qui concerne la **pauvreté**, la section 4.1 a noté comment la ZLECAf est susceptible d'avoir un léger impact positif à Madagascar. L'augmentation des importations de produits alimentaires, combinée à l'augmentation des exportations de produits agricoles et de services dans les secteurs qui emploient les pauvres, est susceptible d'impacter positivement le segment à faible revenu de la population.

En ce qui concerne spécifiquement l'**agriculture**, la diversification des exportations dans le cadre de la ZLECAf peut réduire la volatilité et aider les communautés les plus pauvres à renforcer leur résistance aux chocs. Ces mesures peuvent être complétées par des politiques de « commerce plus un » visant à améliorer l'accès à l'électricité pour les foyers ruraux, la connectivité, les installations d'irrigation et les liens avec les marchés d'exportation pour les petits commerçants, les agriculteurs et les PME.

L'un des défis potentiels est lié à la **réduction des recettes tarifaires**. Ces recettes sont actuellement utilisées (entre autres) pour fournir des services aux pauvres, y compris les soins de santé et l'éducation. Une réduction des recettes tarifaires peut donc entraîner à court terme des résultats négatifs pour les pauvres. Toutefois, ces effets peuvent être compensés par l'augmentation d'autres recettes (telles que les

accises et la TVA) ainsi que par les opportunités d'emploi et de revenu créées par la croissance des exportations.

En ce qui concerne les **femmes et les jeunes**, les considérations relatives à ces groupes vulnérables sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus. L'augmentation des exportations pourrait générer une croissance dans des secteurs qui créeraient alors des opportunités de travail pour les femmes et les jeunes. Pour les femmes en particulier, l'augmentation des exportations de textiles et de vêtements peut contribuer à l'émancipation économique, car les femmes sont souvent employées dans ce secteur.

Il convient toutefois de noter que l'augmentation des possibilités d'emploi ne profite pas nécessairement aux femmes. L'acceptation d'un emploi peut entraîner une augmentation des revenus, mais peut aussi s'avérer insoutenable pour les femmes qui ont des **responsabilités familiales**. En particulier, l'emploi dans l'industrie manufacturière, avec ses horaires stricts et réglementés, peut être irréalisable ou très difficile pour les femmes qui ont des enfants en bas âge ou des personnes âgées à charge. Par conséquent, l'augmentation des possibilités d'emploi pour les femmes devrait s'accompagner d'une augmentation similaire de l'aide à la prise en charge de leurs responsabilités, grâce à la fourniture de services qui les aident à gérer leur travail et leurs engagements en matière de soins.

Enfin, en ce qui concerne l'impact sur l'**environnement et le climat**, les secteurs que la ZLECAf pourrait promouvoir pourraient tous avoir des conséquences négatives sur l'environnement et le climat. Cela est particulièrement vrai pour des secteurs tels que la sylviculture, qui peut contribuer à la déforestation, ou le transport, qui est un secteur difficile à abattre. Le gouvernement devrait développer des politiques sectorielles spécifiques qui répondent aux défis climatiques spécifiques auxquels ces secteurs sont confrontés.

# Références

- Abreha, S.K. et Zereyesus, Y.A. (2021) 'Women's empowerment and infant and child health status in sub-Saharan Africa: a systematic review' *Maternal and Child Health Journal* 25(1) : 95–106.
- Afreximbank (2018) *African trade report 2018: boosting intra-African trade: Implications of the African continental free trade area agreement*. Caire : African Export-Import Bank.
- Andriamparany, J.N., Hänke, H. et Schlecht, E. (2021) 'Food security and food quality among vanilla farmers in Madagascar: the role of contract farming and livestock keeping' *Food Security* 13(4) : 981–1012.
- Armington, P.S. (1969) 'A theory of demand for products distinguished by place of production' *International Monetary Fund Staff Papers* 16 : 159–178.
- Astove Conseil (2022) « Assistance technique auprès du MICC pour l'analyse de l'opportunité de l'adhésion de Madagascar à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf): Rapport final ». Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC2).
- Balchin, N. et Calabrese, L. (2019) 'Comparative country study of the development of textile and garment sectors'. Report. Londres : ODI.
- Banque mondiale (2018) *Trade and poverty reduction: new evidence of impacts in developing countries*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2020) *The African Continental Free Trade Area: economic and distributional effects*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2023a) *Macro poverty outlook: country-by-country analysis and projections for the developing world*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale (2023b) 'Digital and Energy Connectivity for Inclusion in Madagascar (DECIM)'. Project Information Document. Washington, DC : Banque mondiale.
- Burri, M., Vasquez Callo-Müller, M. et Kugler, K. (nd) 'TAPED : Trade Agreement Provisions on Electronic Commerce and Data'. (<https://unilu.ch/taped>) (consulté le 6 décembre 2023).
- Calabrese, L. (2021) 'Promoting commercial forestry in Uganda: the experience of the Tree Biotechnology Programme'. Research Report. Londres : ODI.
- CEA – Commission économique pour l'Afrique and TMEA – TradeMark East Africa (2020) *Creating a unified regional market: towards the implementation of the African Continental Free Trade Area in East Africa*. Kigali: CEA.
- CEA – Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et UNCTAD – Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (2019) *Next steps for the African Continental Free Trade Area: assessing regional integration in Africa*. Addis Ababa : CEA.
- CEA – Commission économique pour l'Afrique, Fonds des Nations Unies pour la population et Centre du commerce international (2022) 'Finalised report on ARFSD side event on ACFTA and gender equality'. Africa Regional Forum for Sustainable Development, Kigali, 3–5 mars.
- Celio, E., Ntsiva, R., Andriatsitohaina, N. et al. (2023) 'Assessing farmers' income vulnerability to vanilla and clove export economies in northeastern Madagascar using land-use change modelling' *Journal of Land Use Science* 18(1) : 55–83.
- CNUCED – Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (2017) *Information economy report: digitalization, trade and development*. Genève: CNUCED.
- Coulibaly, S., Kassa, W., Zeufack, A. G. et Mattoo, A. (2022) *Africa in the new trade environment : market access in troubled times*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Echandi, R., Maliszewska, M. et Steenbergen, V. (2022) *Making the most of the African Continental Free Trade Area: leveraging trade and foreign direct investment to boost growth and reduce poverty*. Washington, DC : Banque mondiale.

- EDBM – Economic Development Board of Madagascar (2019) « Rapport d'activité 2019 ». Antananarivo: EDBM.
- Elsley, T. (2023) 'A briefing on progress in the trade negotiations of the Africa Continental Free Trade Agreement to the affiliates of the ITUC Africa'. Lomé : Trade Unions and Trade in Africa.
- Fonds monétaire international – FMI (2022) *Republic of Madagascar Climate Macroeconomic Assessment Program (CMAP)*. Country Report 22/342. Washington, DC : FMI.
- Fox, L. et Gandhi, D. (2021) 'Youth employment in sub-Saharan Africa: progress and prospects'. AGI Working Paper 28. Washington, DC : Brookings Institutions.
- Ghodsi, M., Grübler, J. et Stehrer, R. (2016) 'Import demand elasticities revisited'. Document de travail 132. Vienne : wiiw.
- Groupe de la Banque mondiale (2020) *Madagascar Country Economic Memorandum. Scaling success building a resilient economy*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
- GSMA (2023) *The mobile economy: sub-Saharan Africa 2023*. ([www.gsma.com/mobileeconomy/sub-saharan-africa/](http://www.gsma.com/mobileeconomy/sub-saharan-africa/)).
- IMARC Group (2023) 'Africa e-commerce market size, share, trends 2023-2028'. ([www.imarcgroup.com](http://www.imarcgroup.com)) (date d'accès 4 décembre 2023).
- INSTAT – Institut national de la statistique (2013) « Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel – Enempsi 2012 ». Antananarivo : INSTAT.
- INSTAT (2015) « Étude sur les investissements directs étrangers à Madagascar ». Antananarivo : Banque Centrale de Madagascar.
- Kemp, S. (2023) 'Digital 2023: Madagascar'. DataReportal, 14 February (<https://datareportal.com/reports/digital-2023-madagascar>).
- Lacroze, E., Frühauf, A., Nordmann, K. et al. (2023) 'Usability and acceptance of a mobile health wallet for pregnancy-related healthcare: a mixed methods study on stakeholders' perceptions in central Madagascar' *PLOS ONE* (<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0279880>).
- Laird, S. et Yeats, A. (1986) 'The UNCTAD Trade Policy Simulation Model : a note on methodology, data and uses'. Document de travail 19. Genève : CNUCED.
- Ministère du tourisme (2018) « Statistiques du tourisme 2018 ». Antananarivo : Ministère du tourisme.
- Mold, A. (2022) 'AfCFTA: the environmental case for the continental free trade area', *Africa Renewal*, 28 octobre ([www.un.org/africarenewal/magazine/october-2022/afcfta-environmental-case-continental-free-trade-area](http://www.un.org/africarenewal/magazine/october-2022/afcfta-environmental-case-continental-free-trade-area)).
- Muller, M. et Kalle, A. (2023) *Unlocking the potential of women and adolescent girls in Madagascar – challenges and opportunities in increasing women's and girls' economic empowerment : cahier 3*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Olanrewaju, O. (2023) (2023) 'African countries with the most e-commerce users'. *Business Elite Africa*, 22 février (<https://businesselitesafrica.com/2023/02/22/african-countries-with-the-most-e-commerce-users/?v=11aedd0e4327>).
- OMC – Organization mondiale du commerce (2015) *Madagascar trade policy review*. WT/TPR/G/318, 9 June. Genève : OMC.
- Oyebamiji, U. (2021) 'Promoting digital education in Madagascar'. *Susa Africa*, 12 mars (<https://susafrika.com/2021/03/12/promoting-digital-education-in-madagascar/>).
- Prakash, A. et Chand, P. (2022) 'The potential of re-exports: a probability for Fiji's trade growth' *Asian Journal of Economics and Empirical Research* 9(1) : 52–58.
- Prohorovs, A. (2023) 'Re-export: assessing the impact of re-export companies on sectors and the economy' *Journal of Risk and Financial Management* 16(77).
- Rapanoel, T.S., Rakotomahenina, P.B. et Ramanankonenana, T. (2020) 'Traditional trade vs. e-commerce: does product quality have the same value? A case study of the city of Antananarivo, Madagascar' *International Journal of Engineering Technologies and Management Research* 7(12) : 33–44.
- Smyrnova, T. (2021) 'Current trends in the use of digital communications by enterprises'. *Pryazovskyi Economic Herald*.
- Songwe, V. et Adam, J.-P. (2023) 'Delivering Africa's great green transformation', dans A. Bhattacharya, H. Kharas, and J.W. McArthur (eds) *Keys to climate action: how developing countries could drive global success and local prosperity*. Washington, DC : Brookings Institution, 233–258.
- Trade Unions and Trade in Africa (2021) 'AfCFTA Protocol on Investment'. 22 juillet ([www.tradeunionsinafcfta.org/unpacking-the-afcfta-protocol-on-investment/](http://www.tradeunionsinafcfta.org/unpacking-the-afcfta-protocol-on-investment/)).

- tralac (2020) 'Trade in services negotiations under the AfCFTA'. Mars ([www.tralac.org/documents/resources/faqs/3190-trade-in-services-negotiations-under-the-afcfta-q-a-march-2020/file.html](http://www.tralac.org/documents/resources/faqs/3190-trade-in-services-negotiations-under-the-afcfta-q-a-march-2020/file.html)).
- tralac (2023a) 'Status of AfCFTA ratification'. 6 septembre ([www.tralac.org/resources/infographic/13795-status-of-afcfta-ratification.html](http://www.tralac.org/resources/infographic/13795-status-of-afcfta-ratification.html)).
- tralac (2023b) 'How can the AfCFTA Protocol on Digital Trade increase intra-Africa digital trade?' Conférence annuel ([www.tralac.org/documents/events/tralac/4822-tralac-annual-conference-2023-how-can-the-afcfta-protocol-on-digital-trade-facilitate-intra-africa-digital-trade/file.html](http://www.tralac.org/documents/events/tralac/4822-tralac-annual-conference-2023-how-can-the-afcfta-protocol-on-digital-trade-facilitate-intra-africa-digital-trade/file.html)).
- UIT – Union internationale des télécommunications (nd) 'ITU-D statistics dashboards. ([www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Dashboards/Pages/IPB.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Dashboards/Pages/IPB.aspx))
- Wheeler, D. (2011) 'Quantifying vulnerability to climate change : implications for adaptation assistance'. Document de travail 240. Washington, DC : CGD.
- Wheeler, D. (2011) 'Quantifying vulnerability to climate change: implications for adaptation assistance'. Working Paper 240. Washington, DC : CGD.

# Annexe 1 Examen des études existantes sur les impacts de la ZLECAf à Madagascar

Les études existantes suggèrent que l'adhésion à la ZLECAf pourrait avoir un impact positif sur l'économie malgache. Des études à l'échelle du continent révèlent que les gains de revenus réels découlant de l'élimination des barrières commerciales avec d'autres pays africains pourraient se situer entre 1 % et 2 % du PIB pour Madagascar (Afreximbank, 2018 ; Banque mondiale, 2020) ; et l'élimination des barrières au commerce et à l'investissement pourrait conduire à des augmentations du PIB allant jusqu'à 5 % (Echandi et al., 2022).

Actuellement, Madagascar impose des droits de douane supérieurs à 10 % en moyenne aux autres pays de la ZLECAf. L'élimination des droits de douane imposés aux autres pays africains entraînerait une augmentation des exportations intra-africaines de 1 point de pourcentage (de 9 % à 10 % des exportations totales) en 2035. L'augmentation des importations en provenance d'Afrique sera plus importante, passant de 10 % des importations totales à 18 % en 2035 (Echandi et al., 2022). Une étude antérieure portant spécifiquement sur l'Afrique de l'Est suggère des résultats très différents : Madagascar verra une augmentation de ses échanges avec les pays africains (+47 % pour les exportations et +25 % pour les importations) mais pas de réduction des prix de ses importations en provenance d'Afrique et, contrairement aux travaux précédemment cités, pas de croissance du PIB suite à l'accès à la ZLECAf (CEA et TMEA, 2020).

Par ailleurs, une étude qui traite de Madagascar suggère que des gains peuvent être réalisés dans les exportations de textile et habillements et d'épices, et dans l'importation de coton, en particulier des pays d'Afrique de l'Ouest avec lesquels Madagascar n'a actuellement pas d'accord commercial préférentiel, mais aussi de produits finis destinés à la consommation intérieure (Astove Conseil, 2022).

Les changements commerciaux auront des répercussions sur la création d'emplois (une augmentation de 1,8 % de la main-d'œuvre totale, avec des gains positifs concentrés dans l'agriculture et le textile, et des pertes d'emplois dans le secteur des produits chimiques) ; en termes de salaires, avec une augmentation estimée à 6,4 % de la masse salariale, bénéficiant en particulier aux travailleurs non qualifiés ; et en termes d'IDE entrant, avec une augmentation estimée entre 60 % et 80 % (alors que l'IDE sortant pourrait ne connaître que très peu de changements) (Echandi et al., 2022).

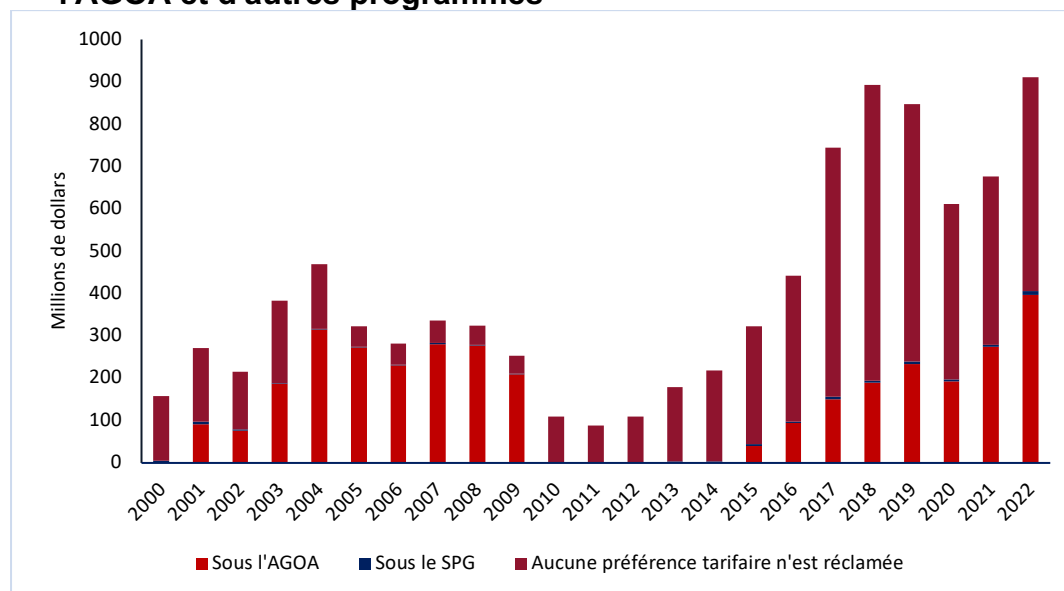
## Annexe 2 Accès au marché

Sur le plan international, Madagascar bénéficie d'un accès tarifaire préférentiel dans le cadre de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), du système de préférences généralisées (SPG), de l'initiative « Tout sauf les armes » (EBA) et du Developing Countries Trading Scheme (DCTS).

En 2000, Madagascar a obtenu un accès en franchise de droits au marché américain dans le cadre de l'AGOA. L'AGOA permet aux pays africains remplissant les conditions requises d'exporter près de 7 000 produits vers les États-Unis sans payer de droits d'importation. Madagascar n'a pas respecté les exigences de l'AGOA, ce qui a entraîné la suspension de son accès en franchise de droits en 2010. Cet accès a été rétabli en 2015. Actuellement, lorsque Madagascar exporte vers les États-Unis, environ 46 % des lignes tarifaires bénéficient d'un traitement en franchise de droits au titre de l'AGOA ou du SPG. Par ailleurs, 39 % des lignes tarifaires bénéficient d'un accès en franchise de droits au titre du tarif général NPF des États-Unis. Enfin, 12 % des lignes tarifaires bénéficient d'un accès en franchise de droits au titre des dispositions de l'AGOA relatives aux textiles et aux vêtements. Seules 3 % des lignes tarifaires sont soumises aux droits de douane américains habituels. Toutefois, cela ne garantit pas l'absence de droits de douane, car certaines conditions doivent être remplies pour bénéficier d'un traitement tarifaire préférentiel tel que les droits de douane.

La figure 15 montre les exportations de Madagascar vers les États-Unis dans le cadre de régimes tarifaires spécifiques.

**Figure 15 Exportations de Madagascar vers les États-Unis dans le cadre de l'AGOA et d'autres programmes**



Source : USITC

Le SPG offre des réductions tarifaires pour une plus large gamme de produits pour des pays sélectionnés. Madagascar a accès au SPG aux États-Unis, à l'UE, à l'Australie, au Japon et à la Suisse.

L'initiative EBA supprime les droits de douane et les quotas pour toutes les importations de biens (à l'exception des armes et des munitions) provenant des PMA et entrant dans l'UE. Par exemple, en 2021, Madagascar a exporté 978 millions de dollars vers l'UE, dont 797 millions de dollars étaient éligibles. Sur ce montant, 36 millions de dollars ont bénéficié du SPG, ce qui signifie que seulement 4,5 % des exportations éligibles sont entrées dans l'UE en franchise de droits. Les 732 millions de dollars restants sont entrés dans le cadre d'autres schémas de préférences, pour un taux d'utilisation de 91,7 %.

En 2021, Madagascar a exporté pour 20,1 millions de livres sterling de marchandises vers le Royaume-Uni, toutes éligibles au traitement DCTS. Cependant, les préférences n'ont été appliquées qu'à 15,9 millions de livres sterling de marchandises (79,1 % du total), tandis que le reste n'a pas demandé de préférences.<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Données Comtrade de l'ONU via l'outil de visualisation DCTS, consulté le 23 janvier 2024 : <https://public.tableau.com/app/profile/developing.countries.trading.scheme/viz/DCTSVisualisationTool/Dash> Disclaimer

# Annexe 3 Échanges de biens avec les partenaires africains

En ce qui concerne les échanges de Madagascar avec les autres pays africains, les tableaux 3 et 4 montrent les principaux partenaires pour les exportations et les importations. Les chiffres indiquent que ces échanges sont très concentrés avec un petit nombre de pays.

Madagascar exporte un panier diversifié de marchandises vers les pays africains. Si l'on considère les quatre principaux marchés d'exportation, les principales exportations vers l'Afrique du Sud sont les vêtements tricotés et tissés et les métaux ; les principales exportations vers l'île Maurice sont le café et le thé, le bois et le coton ; les principales exportations vers le Kenya sont les huiles essentielles, le sucre et divers produits alimentaires ; et les principales exportations vers l'Éthiopie sont le pétrole.

**Table 3 Principales destinations des exportations de Madagascar en Afrique (en millions de dollars)**

	2018	2019	2020	2021	2022
Afrique du Sud	101,0	85,7	57,0	90,1	111,5
Maurice	63,5	40,8	17,9	27,6	38,4
Kenya	16,1	17,6	12,3	9,0	13,4
Éthiopie	3,4	4,2	1,7	2,1	11,4
Tanzanie	3,4	2,5	1,3	5,0	7,6
Comores	9,6	7,9	8,6	6,8	6,8
Seychelles	3,9	2,4	1,8	2,3	3,3
Zimbabwe	0,3	0,5	1,2	1,3	2,9
Maroc	25,1	26,7	13,6	5,9	2,7
Égypte	1,3	0,6	1,1	2,1	2,4
Ghana	0,1	0,1	0,2	0,4	1,8
Malawi	0,0	0,1	0,1	0,7	1,8
Algérie	0,2	0,2	0,8	1,3	1,7
Reste de l'Afrique	7,8	6,9	6,1	6,6	9,5
<b>Total</b>	<b>235,8</b>	<b>196,2</b>	<b>123,7</b>	<b>161,2</b>	<b>215,2</b>

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

Tout comme les exportations, les importations en provenance des partenaires africains sont assez diversifiées. Si l'on considère les trois principales sources d'importation, Madagascar importe principalement du charbon, des véhicules et des machines industrielles d'Afrique du Sud ; des tissus, des machines industrielles et du coton de Maurice ; et de la farine, du papier et des huiles et des graisses d'Égypte.

**Table 4 Principales sources d'importation de Madagascar en Afrique (en millions de dollars)**

	2018	2019	2020	2021	2022
Afrique du Sud	268,8	209,2	157,0	235,5	268,4
Maurice	166,5	171,2	155,3	243,8	152,9
Égypte	103,3	107,3	111,9	113,7	78,4
Tunisie	2,3	3,3	11,0	12,0	9,9
Kenya	9,1	6,6	4,9	5,1	9,1
Maroc	15,4	12,7	14,9	7,9	7,2
Éthiopie	0,1	0,2	0,2	1,3	6,2
Zimbabwe	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5
Eswatini	1,9	0,9	0,7	1,4	4,1
RDC	0,1	0,2	0,0	0,8	3,4
Seychelles	6,6	22,6	9,8	16,4	2,5
Tanzanie	15,7	13,5	8,7	13,6	2,1
Ouganda	1,3	1,1	0,0	0,1	1,9
Mozambique	9,3	17,7	13,6	13,2	1,6
Malawi	0,0	0,0	0,2	0,5	1,4
Zambie	0,2	0,2	0,0	0,0	1,3
Côte d'Ivoire	0,2	0,1	0,8	1,3	1,2
Reste de l'Afrique	3,1	2,4	5,7	10,0	1,4
<b>Total</b>	<b>603,9</b>	<b>569,3</b>	<b>494,7</b>	<b>676,6</b>	<b>558,6</b>

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

# Annexe 4 Échanges de biens par produit

Si l'on examine les échanges de marchandises avec les pays africains et qu'on les ventile par produit (voir tableau 5), les T-shirts en coton étaient le principal article d'exportation vers l'Afrique en 2022, contribuant à hauteur de 11,4 % aux exportations de Madagascar vers l'Afrique. Les engrais à base de sulfate d'ammonium suivent de près, avec 10,5 %, tandis que la vanille, les huiles de pétrole, les huiles de minéraux bitumineux (non brutes) et les maillots en coton représentent chacun 6 % de la valeur totale des exportations vers l'Afrique. Collectivement, ces six produits constituent 40 % des exportations de Madagascar vers l'Afrique. Cela indique que le pays dépend d'une gamme limitée de produits d'exportation et qu'il est vulnérable aux fluctuations des prix du marché de certains produits.

**Table 5 Principaux produits d'exportation de Madagascar vers l'Afrique (en millions de dollars)**

SH6	Description du produit	2018	2019	2020	2021	2022
610910	T-shirts, singlets and other vests of cotton, knitted or crocheted	10	13	15	22	25
310221	Ammonium sulphate	12	10	3	17	23
271019	Petroleum oils and oils obtained from bituminous minerals, not crude	14	15	5	4	14
090500	Vanilla beans	46	23	6	12	13
611020	Jerseys, pullovers, cardigans, waistcoats and similar articles of cotton, knitted or crocheted	5	8	8	11	13
810520	Cobalt, mattes, intermediates	31	11	4	6	8
620342	Trousers, bib and brace overalls, breeches and shorts of cotton, not knitted or crocheted	6	5	5	5	7
610510	Men's or boys' shirts of cotton, knitted or crocheted	3	3	2	4	7
330129	Essential oils: other	4	4	5	5	5
620520	Men's or boys' shirts of cotton, not knitted or crocheted	8	13	4	4	5
90700	Cloves (whole fruit, cloves and stems)	1	1	1	1	5
150710	Crude oil, whether or not degummed	0	0	0	1	5
610342	Men's or boys' trousers, bib and brace overalls, breeches and shorts of cotton, knitted or crocheted	1	1	2	2	4
520100	Cotton not carded or combed	1	3	1	3	4
611030	Jerseys, pullovers, cardigans, waistcoats and similar articles of manmade fibres	3	3	2	2	4
610462	Garments and clothing accessories; babies', of synthetic fibres, knitted or	0	0	1	4	4
440710	Coniferous wood, sawn or chipped	4	4	4	4	3
250100	Salt (including table salt and denatured)	1	1	1	2	3
210690	Food preparations, n.e.s.	4	3	4	2	3
880212	Helicopters of an unladen weight exceeding 2,000 kg	0	0	0	0	3
610831	Women's or girls' nightdresses and pyjamas of cotton, knitted or crochet	1	1	2	2	3
530590	Coconut, abaca, ramie: other	2	3	3	2	2
	Reste des produits	77	71	47	45	53

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

Si l'on examine le niveau détaillé des produits, le tableau 5 présente les principaux produits importés, à savoir le charbon bitumineux (9 %), les tissus à mailles (7 %) et les véhicules à moteur (3 %).

**Table 6 Principaux produits importés d'Afrique par Madagascar (en millions de dollars)**

SH6	Description du produit	2018	2019	2020	2021	2022
270112	Bituminous coal	47	43	18	62	126
600622	Knitted or crocheted fabrics of cotton (dyed)	13	16	32	46	47
870421	Motor vehicles, not exceeding 5 tonnes	13	12	9	18	17
271019	Petroleum oils and oils obtained from bituminous minerals, not crude	34	21	21	13	16
230990	Dog or cat food, other than put up for retail sale, used in animal feeding	1	2	2	10	15
170111	Raw cane sugar	1	0	0	0	14
110100	Wheat or meslin flour	40	47	39	42	13
220710	Undenatured ethyl alcohol	24	24	14	9	12
392330	Carboys, bottles, flasks and similar	8	10	6	7	11
510610	Yarn of wool or animal hair, containing 85% or more by weight of wool	9	8	6	9	10
600632	Dyed knitted or crocheted fabrics of synthetic fibres	1	3	2	4	7
701090	Carboys, bottles, flasks, jars, pots, vials	10	6	1	2	7
190219	Pasta, uncooked and not stuffed or otherwise prepared	16	8	8	11	7
481840	Sanitary towels and tampons, napkins and napkin liners	3	5	6	6	7
731700	Nails, tacks, drawing pins, corrugated nails	4	4	6	6	6
520849	Woven fabrics of cotton, 85% or more of cotton	17	17	16	13	6
390210	Polypropylene	9	6	5	5	6
252329	Portland cement, etc.: other	5	5	7	8	5
	Rest of products	349	329	291	403	225

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la WITS

# Annexe 5 Tarifs d'importation détaillés

**Table 7 Tarifs d'importation de Madagascar par groupe de produits, 2022 (%)**

Groupe de produits	Droits appliqués NPF			Importations	
	Moyenne	Exonéré de droits de douanes	Max,	Part	Exonéré de droits de douanes
Produits animaux	18,4	8,0	20	0,1	61,6
Produits laitiers	18,6	0	20	0,5	8,5
Fruits, légumes, plantes	17,9	0,6	20	0,4	0
Café, thé	18,0	0	20	0,1	0
Céréales et préparations	12,2	15,7	20	11,5	68,6
Graines oléagineuses, graisses et huiles	9,3	7,4	20	4,8	0,0
Sucres et confiserie	11,8	0	20	2,2	0
Boissons et tabac	19,4	0	20	0,5	0
Coton	6,5	0	10	0,0	0
Autres produits agricoles	9,6	12,9	20	1,2	86,5
Poisson et produits de la pêche	19,7	0,7	20	0,8	1,2
Minéraux et métaux	11,0	3,6	20	12,8	7,6
Pétrole	6,4	27,8	20	13,8	96,3
Produits chimiques	7,3	7,8	20	11,3	41,0
Bois, papier, etc.	12,6	3,1	20	3,0	4,2
Textiles	15,5	2,5	20	14,4	10,0
Vêtements	19,9	0	20	1,0	0
Cuir, chaussures, etc.	13,2	2,2	20	1,5	3,4
Machines non électriques	6,6	8,3	20	7,9	9,8
Machines électriques	10,6	5,1	20	5,0	25,7
Matériel de transport	10,2	10,7	20	5,0	18,5
Produits manufacturés, n.s.a.	12,1	10,4	20	2,4	36,5

Source : OMC

Le tableau 8 montre les tarifs appliqués moyens imposés par les principaux partenaires d'exportation de Madagascar. L'Afrique du Sud, un partenaire important de Madagascar en matière de destination des exportations, maintient un tarif NPF appliqué de 7,6 %. Le Maroc et le Kenya prélèvent des droits de douane de 14 % chacun. L'Éthiopie impose un tarif de 17 %. Le Soudan impose un tarif plus élevé mais ne représente que 0,3 %. Il est important de noter que Madagascar, en tant que membre d'accords régionaux tels que le COMESA et la CDAA, bénéficie d'exemptions tarifaires pour ses exportations vers des États membres tels que l'Afrique du Sud et le Kenya, à condition qu'ils respectent les exigences en matière de règles d'origine.

**Table 8 Tarifs NPF sur les exportations de Madagascar vers ses principaux partenaires commerciaux**

Pays	Exportations		Tarif NPF appliquée (%)		
	(\$ '000s)	(%)	Produits agricoles	Produits non agricoles	Total
Afrique du Sud	89 066	47,7	8,7	7,4	7,6
Ile Maurice	37 663	20,2	1,6	0,7	0,8
Maroc	14 771	7,9	29,2	11,6	14,0
Kenya	13 692	7,3	24,5	12,7	14,3
Comores	7 954	4,3	14,3	4,6	5,8
Éthiopie	4 551	2,4	22,5	16,1	17,0
Tanzanie	3 966	2,1	26,0	12,0	13,9
Seychelles	2 746	1,5	7,4	1,7	2,5
Mozambique	2 174	1,2	14,0	9,7	10,3
Égypte	1 499	0,8			
Zimbabwe	1 236	0,7	27,0	16,5	18,0
Algérie	851	0,5	23,7	18,1	18,9
Soudan	603	0,3	30,7	20,2	21,6
Ouganda	548	0,3	28,0	16,9	18,4
Malawi	542	0,3	17,4	11,3	12,2
Ghana	529	0,3	15,9	11,4	12,0
Nigéria	466	0,2	15,9	11,4	12,0
Tunisie	374	0,2	30,3	17,8	19,5
Sénégal	363	0,2	0,1	0,0	0,0
Rwanda	343	0,2	24,1	11,4	13,2
Sierra Leone	340	0,2	15,9	11,4	12,0
Côte d'Ivoire	308	0,2	15,8	11,5	12,1
Tchad	305	0,2	22,4	17,4	18,1

Source : OMC

# Annexe 6 Échange de services avec les pays africains

**Table 9 Principaux partenaires commerciaux, échange des services, 2019–2021**

<b>Table 10 Exportations (millions de dollars)</b>			
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Afrique du Sud	15,79	6,64	7,19
Maurice	9,17	3,30	3,24
Angola	8,00	3,04	3,05
Nigéria	7,45	3,28	2,97
Algérie	6,04	2,51	2,37
Maroc	5,38	2,26	1,70
Kenya	3,76	1,69	1,39
Côte d'Ivoire	3,28	1,51	1,43
RDC	1,86	0,82	0,79
Seychelles	1,80	0,62	0,88
Total des 10 premiers pays	60,7	25,1	24,1
<i>En % du total</i>	77,2 %	76,3 %	75,0 %
Total exportations des services africaines	78,7	32,8	32,1
<b>Importations (millions de dollars)</b>			
Maurice	26,23	17,44	21,56
Égypte	21,43	15,52	21,45
<b>Afrique du Sud</b>	14,14	9,04	11,66
Maroc	6,92	4,76	5,12
Seychelles	6,00	3,29	6,19
Libéria	4,55	3,27	4,05
Tanzanie	3,20	1,42	1,68
Kenya	3,19	1,54	1,61
Tunisie	2,97	3,55	4,44
Comores	2,21	1,15	0,28
Total des 10 premiers pays	90,8	61,0	78,0
<i>En % du total</i>	84,3 %	81,4 %	84,0 %
Total importations des services africaines	108	75	93

Calculs des auteurs à partir des données de l'OCDE et du système BaTiS de l'OMC

# Annexe 7 Aperçu du commerce électronique dans les principaux marchés africains

Lorsque l'on considère le marché du commerce électronique à Madagascar dans le contexte de la ZLECAf, il est important de comprendre la situation des autres pays africains. Nous considérons en particulier les principaux marchés (Olenrewaju, 2023) :

- Le Nigéria dispose d'une base d'utilisateurs de commerce électronique nettement plus importante, avec 90,9 millions d'utilisateurs de commerce électronique. Le marché nigérian du commerce électronique devrait croître à un taux de croissance annuel moyen de 12,24 % entre 2022 et 2027, grâce à une infrastructure avancée, une forte pénétration de l'Internet et un nombre croissant de systèmes de paiement par carte.
- L'Égypte compte 55,7 millions d'utilisateurs du commerce électronique, et ce chiffre augmente rapidement. Le chiffre d'affaires du commerce électronique dans le pays devrait atteindre environ 7 909,9 millions de dollars d'ici à la fin de 2023 et croître à un taux de croissance annuel moyen de 14,7 % pour atteindre environ 13 677,5 millions de dollars d'ici à 2027.
- Le Kenya compte 22,6 millions d'utilisateurs du commerce électronique et est connu pour ses systèmes de commerce électronique actifs. Le marché kenyan du commerce électronique devrait atteindre un volume approximatif de 2 milliards de dollars d'ici à 2024.
- L'Afrique du Sud compte 27,4 millions d'utilisateurs de commerce électronique. Le marché a connu une augmentation de 66 % entre 2019 et 2020, atteignant plus de 1,8 milliard de dollars.
- Le Maroc, qui compte 14,7 millions d'utilisateurs du commerce électronique, a connu une évolution significative des activités commerciales en ligne, en particulier depuis la pandémie de COVID-19.

## Annexe 8 Modèle d'équilibre partiel

Cette recherche utilise une analyse d'équilibre partiel pour évaluer l'impact de la ZLECAf sur le commerce (exportations et importations) et les recettes tarifaires. Contrairement à l'équilibre général, où tous les marchés s'équilibrent de manière cohérente et simultanée, dans un modèle d'équilibre partiel les marchés sont équilibrés de manière indépendante. Cela implique que, par exemple, l'impact d'une réduction tarifaire sur le marché du blé sera limité à ce marché. Il n'y aura pas d'impact sur un produit substituable et/ou sur le marché des facteurs utilisés dans sa production (par exemple, le travail).

L'avantage de l'équilibre partiel réside dans sa simplicité, le niveau de désagrégation et l'accessibilité des données nécessaires. Sa simplicité donne une grande intuition à ses résultats, ce qui en facilite l'interprétation. De plus, du point de vue opérationnel, un modèle d'équilibre partiel nécessite peu de données et des données largement accessibles.

Un modèle d'équilibre partiel peut être exécuté avec des données très désagrégées au niveau de la ligne tarifaire. Par conséquent, il est possible de différencier les résultats entre les variétés de produits et d'éviter de tirer des conclusions à partir de résultats très généraux concernant les effets sur les produits qui comptent effectivement – comme ce serait le cas dans une analyse d'équilibre général. Cela permet d'obtenir des résultats qui ont des implications pratiques concrètes pour l'élaboration des politiques.

Les données nécessaires à l'analyse sont simples et facilement disponibles. Pour exécuter un modèle simple d'équilibre partiel de la demande d'importation, il suffit d'accéder aux données sur le commerce par partenaire, les tarifs et les élasticités. Ces données sont largement disponibles pour tout analyste et, plus important encore, les résultats obtenus peuvent être facilement mis en relation avec les chiffres réels.

Nous avons utilisé le modèle SMART (Laird et Yeats, 1986), qui est disponible auprès de la World Integrated Trade Solution (WITS) de la Banque mondiale. Ce modèle d'équilibre partiel caractérise le comportement d'importation d'un pays, permettant aux chercheurs de simuler l'impact d'une réduction du tarif appliqué sur le produit importé d'une source particulière.

La structure de la demande du modèle utilise une approche emboîtée. Au sommet, les consommateurs demandent un produit composite comprenant une combinaison de sources d'importation. Ce produit composite suit une fonction de demande standard dont la sensibilité est régie par une élasticité de la demande d'importation.

L'intégration du produit composite suit l'approche de la substituabilité imparfaite entre les sources (Armington, 1969). Cette approche évite les régimes extrêmes et implique qu'une réduction des droits de douane du pays A ne réduira pas à zéro les importations en provenance d'autres sources, mais les réduira en fonction du niveau de substituabilité supposé.

En tant que modèle axé sur la demande, l'offre s'ajuste en fonction d'une élasticité prédéfinie de l'offre d'importations. Une fonction d'offre très élastique aura tendance à générer un ajustement quantitatif pur. Au contraire, dans le cas d'une fonction inélastique, les prix auront tendance à s'ajuster plutôt que la quantité importée. Enfin, les exportations sont obtenues en simulant les importations des partenaires.

Dans cet exercice particulier, nous avons utilisé les données de Comtrade, les tarifs du Trade Analysis Information System (TRAINS) (Ghods et al., 2016) et les élasticités de la demande d'importation au niveau de la ligne tarifaire. Le modèle SMART ne permet pas aux chercheurs de faire la distinction entre les différentes élasticités de substitution et les élasticités de l'offre. Pour cet exercice, nous avons adopté une approche simple en supposant une substitution légèrement plus élevée (par exemple 1,5) et une fonction d'offre totalement élastique (99).

Nous avons supposé que Madagascar réduisait tous ses tarifs pour tous les États membres de la ZLECAf et laissait inchangés ses tarifs NPF pour le reste de ses partenaires (dans ce cas, agrégés en un seul groupe). Cependant, les tarifs de référence ont pris en compte les accords commerciaux existants tels que le COMESA et la CDAA. Par conséquent, il n'y a pas eu de réduction des droits de douane sur les importations en provenance d'Afrique du Sud, par exemple, puisqu'ils étaient déjà nuls.

Par conséquent, un effet sur le commerce et les recettes n'était attendu que lorsqu'il y avait un commerce positif avec un partenaire de la ZLECAf et que le tarif appliqué n'était pas nul. Bien entendu, lorsque le tarif NPF était déjà nul, il n'y avait pas de simulation à faire.

Les importations de Madagascar évolueront sous l'effet de deux facteurs. Premièrement, la réduction des tarifs des autres partenaires de la ZLECAf génère une réorientation des importations en faveur des membres de l'accord. L'élasticité de substitution détermine le degré par lequel cette substitution se fait. Deuxièmement, les importations totales de Madagascar augmentent parce que la réduction tarifaire a réduit le prix général des produits importés. La différence entre ces deux effets est considérée comme une création de commerce et une amélioration du bien-être.

L'impact sur les exportations malgaches est capturé en simulant l'effet de la réduction tarifaire générée par la ZLECAf chez les partenaires d'exportation malgaches. En ce sens, les exportations malgaches augmentent grâce à la réduction des droits d'importation appliqués par son partenaire sur les importations en provenance de Madagascar (et d'autres partenaires de la ZLECAf). Le modèle suppose une fonction d'offre parfaitement élastique au Nigéria Cette approche implique de simuler chaque partenaire d'exportation séparément.

# Annexe 9 Résultats du modèle d'équilibre partiel

**Table 11 Impacts sur les importations et les recettes tarifaires, 20 principaux produits concernés (en milliers de dollars)**

Code SH	Description du produit	Importations	Évolution des importations	Évolution des importations (%)	Recettes tarifaires	Évolution des recettes tarifaires	Évolution des recettes tarifaires (%)
160413	Prepared or preserved sardines, sardinella, brisling or sprats	2 757	1 679	60,9	516	-490	-95,0
900912	Electrostatic photo-copying apparatus	1 887	300	15,9	132	-132	-100,0
090111	Coffee, not roasted or decaffeinated	2 081	279	13,4	84	-75	-89,0
691010	Ceramic sinks, wash basins etc.	1 315	260	19,8	262	-19	-7,3
330499	Beauty, make-up, skin-care (including suntan), n.e.s.	2 184	251	11,5	412	-160	-38,9
621010	Garments, made-up of fabrics of felts and non-wovens	1 359	169	12,4	271	-57	-20,9
841869	Refrigerating or freezing equipment n.e.s.	708	152	21,5	77	-39	-50,2
761290	Aluminium casks, drums, cans and boxes, <300L, lined or heated	2 421	147	6,1	436	-51	-11,8
854449	Insulated electric conductors	12 375	124	1,0	839	-46	-5,5
481910	Cartons, boxes and cases of corrugated paper	6 697	83	1,2	319	-29	-9,0
854290	Parts of electronic integrated circuits and microassemblies	3 722	70	1,9	256	-17	-6,7
870431	Gas powered trucks with a GVW not exceeding	3 039	58	1,9	182	-16	-8,8
970110	Paintings, drawings and pastels executed by hand	1 472	56	3,8	183	-25	-13,6
940510	Chandeliers & other electric ceiling or wall lighting fittings	1 302	41	3,1	202	-15	-7,5
870323	Automobiles with reciprocating piston engine	11 700	35	0,3	1903	-13	-0,7
681310	Asbestos brake linings and pads	454	29	6,4	82	-18	-21,6
071339	Dried beans, shelled, n.e.s.	303	28	9,2	61	-11	-18,6
392590	Builders' ware of plastics, n.e.s.	1 345	28	2,1	263	-20	-7,5
853669	Electrical plugs and sockets, for a voltage not >1.000V	1 299	27	2,1	128	-19	-14,6
320910	Paints and varnishes based on acrylic or vinyl polymers	1 235	25	2,0	105	-7	-6,8
	<i>Reste des produits</i>	<i>5 381 003</i>	<i>526</i>	<i>0,0</i>	<i>420 889</i>	<i>-256</i>	<i>-0,1</i>
<b>Tous produits</b>		<b>5 440 657</b>	<b>4 367</b>	<b>0,1</b>	<b>427 604</b>	<b>-1 515</b>	<b>-0,4</b>

Source : Auteurs sur la base d'une analyse d'équilibre partiel

**Table 12 Impacts sur les exportations de Madagascar vers le Maroc par produit, 20 premiers produits (en milliers de dollars)**

Code SH	Description du produit	Exportations	Évolution des exportations	Évolution des exportations (%)
160414	Prepared or preserved tuna, skipjack and bonito	1 659,8	2 127,5	128,2
530599	Processed ramie, etc., n.e.s.; tow, noils and waste	3 421,7	519,2	15,2
090700	Cloves (whole fruit, cloves and stems)	511,2	380,5	74,4
090500	Vanilla	126,0	107,1	85,0
460210	Basketwork, wickerwork and other articles of vegetable materials	35,6	95,0	267,0
611010	Jerseys, pullovers, etc., of wool or fine animal hair, knitted or crocheted	43,4	93,0	214,2
611020	Jerseys, pullovers, etc., of cotton, knitted or crocheted	40,8	85,7	209,8
091099	Spices, mixtures of two of same heading	137,1	43,2	31,5
620520	Men's or boys' shirts of cotton	15,9	35,9	226,7
620630	Women's or girls' blouses, shirts, etc. of cotton	16,4	34,4	209,3
160520	Shrimps and prawns, prepared or preserved	17,8	30,8	173,4
620610	Women's or girls' blouses, shirts, etc. of silk	14,2	30,6	215,2
620442	Dresses of cotton	9,3	18,9	202,5
330129	Essential oils (including concretes and absolutes)	10,2	17,8	175,0
140190	Vegetable materials for plaiting (excluding bamboo)	300,3	15,4	5,1
611030	Jerseys, pullovers, etc. of man-made fibres, knitted or crocheted	6,0	12,5	209,3
620640	Women's or girls' blouses, shirts, etc. of man-made fibres, knitted or crocheted	5,6	11,7	210,4
611090	Jerseys, pullovers, etc. of other textiles, knitted or crocheted	4,9	11,0	222,3
620449	Dresses of other textiles, n.e.s.	4,6	9,6	210,7
620462	Women's or girls' trousers, breeches, etc, of cotton	4,7	9,5	203,1
	<i>Reste des produits</i>	<i>217,4</i>	<i>160,3</i>	<i>73,7</i>
<b>Tous produits</b>		<b>6 603,0</b>	<b>3 849,6</b>	<b>58,3</b>

Source : Auteurs sur la base d'une analyse d'équilibre partiel

**Table 13 Impacts sur les exportations de Madagascar vers le Nigéria par produit (en milliers de dollars)**

Code SH	Description du produit	Exportations	Évolution des exportations	Évolution des exportations (%)
410422	Bovine leather, non-vegetable pre-tanned (excluding 4108 4109)	15 575,1	6 502,7	41,8
440320	Untreated coniferous wood in the rough	9 570,4	2 243,9	23,4
071339	Dried beans, shelled, n.e.s.	1 235,6	829,5	67,1
410390	Other hides and skins, fresh or preserved	485,0	112,0	23,1
482090	Blotting pads, book covers and other articles o	20,9	26,3	125,4
852390	Prepared unrecorded media for sound recording	6,0	5,1	85,8
610910	T-shirts, singlets and other vests of cotton	0,9	0,9	104,0
560750	Twine, cordage, ropes and cables of synthetic fibres	1,3	0,5	41,7
843790	Machines, parts for cleaning/sorting seed/grain	2,0	0,5	24,0
842199	Machinery, parts for filtering or purifying liquids or gases	1,5	0,4	27,3
842139	Machinery; for filtering or purifying gases, other than intake air filters for internal combustion engines	1,2	0,3	27,6
732399	Iron or steel, table, kitchen or other household articles and parts thereof	0,5	0,3	64,2
842191	Centrifuges and parts thereof	0,8	0,2	27,4
330129	Essential oils (including concretes and absolutes)	0,4	0,2	48,5
870892	Mufflers and exhaust pipes for motor vehicles	0,2	0,1	53,8
610120	Men's or boys' coats, etc. of cotton, knitted or crocheted	0,1	0,1	80,0
<b>Tous produits</b>		<b>26 901,9</b>	<b>9 723,2</b>	<b>36,1</b>

Source : Auteurs sur la base d'une analyse d'équilibre partiel